



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique

PROFIL DE PAYS

2017



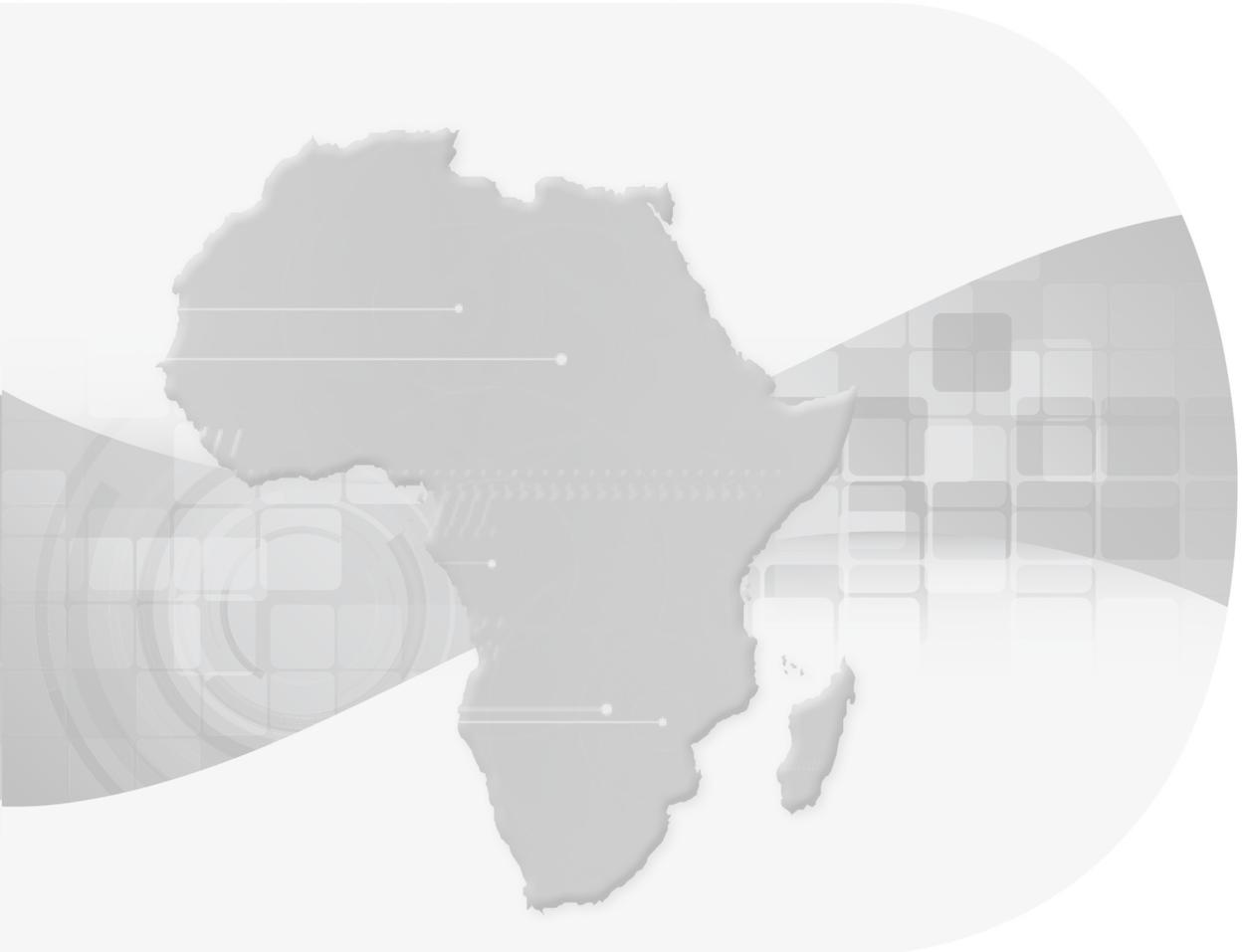
**TOGO**





Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique

# PROFIL DE PAYS **2017**



**TOGO**

## Commandes

Pour commander des exemplaires du Profil de pays - Togo, veuillez contacter :  
Section des publications

Commission économique pour l'Afrique  
B.P. 3001  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél. : +251-11- 544-9900  
Télécopie : +251-11-551-4416  
Adresse électronique : eca-info@un.org  
Web : [www.uneca.org](http://www.uneca.org)

Pour télécharger gratuitement une copie électronique des publications de la CEA,  
veuillez accéder au site : [www.uneca.org/publications](http://www.uneca.org/publications)

© 2018 Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tous droits réservés  
Premier tirage : mars 2018

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

## Note

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission économique pour l'Afrique aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites, ni quant à leur système économique ou leur stade de développement. Les désignations « développé », « industrialisé » et « en développement » n'ont qu'une fin statistique et ne constituent pas une appréciation du stade de développement atteint par tel pays ou telle région.

# Sommaire

<b>Liste de sigles et abréviations</b>	<b>iv</b>
<b>Remerciements</b>	<b>v</b>
<b>Le Togo en bref</b>	<b>vi</b>
<b>1. Vue d'ensemble</b>	<b>1</b>
<b>2. Contexte national et sous-régional</b>	<b>3</b>
<b>3. Performances économiques</b>	<b>7</b>
3.1. Croissance économique	7
3.2. Politique budgétaire	11
3.3. Inflation et politique monétaire	14
3.4. Compte courant	15
3.5. Compte de capital et financier	18
<b>4. Développement social</b>	<b>19</b>
4.1. Dynamique démographique	19
4.2. Pauvreté et emploi	20
4.3. Santé	22
4.4. Éducation	23
4.5. Évaluation de l'égalité de genre au Togo	26
<b>5. Analyse thématique : développement de l'économie bleue au Togo, opportunités et défis</b>	<b>28</b>
5.1. Développement de l'économie bleue au Togo : forces et opportunités	29
5.2. Principaux défis pour le développement de l'économie bleue au Togo	38
5.3. Recommandations	40
<b>6. Évaluation de la qualité des données nationales</b>	<b>42</b>
<b>Références bibliographiques</b>	<b>44</b>

# Liste de sigles et abréviations

AEM	Action de l'État en mer
AMAO	Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest
BCEAO	Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest
BaFD	Banque africaine de développement
BID	Banque d'investissement et de développement
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
BTP	Bâtiment et travaux publics
CEA	Commission économique pour l'Afrique de l'ONU
CEB	Communauté électrique du Bénin
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CER	Communauté économique régionale
EDST	Enquête démographique et de santé au Togo
EIU	Economist Intelligence Unit
IDE	Investissements directs étrangers
INSEED	Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MERF	Ministère de l'environnement et des ressources forestières
ODD	Objectif de développement durable
ONAEM	Organisation nationale chargée de l'action de l'État en mer
OTR	Office togolais des recettes
PAL	Port autonome de Lomé
PIB	Produit intérieur brut
PND	Plan national de développement
PNDS	Plan national de développement sanitaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPT	Pays pauvres très endettés
QUIBB	Questionnaire unifié des indicateurs de base du bien-être
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
SCAPE	Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi
SDLAO	Schéma directeur du littoral de l'Afrique de l'Ouest
SNPML	Stratégie nationale pour la mer et le littoral
ZEE	Zone économique exclusive

# Remerciements

La série de profils de pays publiés par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a pour objectif de produire et de diffuser des analyses et des recommandations de politiques propres à chaque pays et à chaque région qui tendent à promouvoir une transformation économique qui viendrait favoriser une croissance soutenue et un développement social durable, renforcer l'intégration régionale et faciliter la planification du développement et la gouvernance économique. Les profils de pays sont le fruit de la collaboration des bureaux sous-régionaux de la CEA et du Centre africain pour la statistique, avec des apports de la Division des politiques macroéconomiques, de la Division de l'intégration régionale et du commerce, et de la Division des politiques de développement social de la CEA.

Le profil de pays du Togo a été réalisé sous la coordination générale et l'orientation de Giovane Biha, Secrétaire exécutive adjointe de la CEA, chargée de la diffusion du savoir, et a été rédigé sous la supervision directe de Dimitri Sanga, Directeur du Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest et la coordination technique de Bakary Dosso, Chef du Centre sous-régional de données. Son auteur principal est Jérôme Ouédraogo, statisticien économiste et ancien Chargé de recherche au Bureau sous régional pour l'Afrique de l'Ouest de la CEA. D'importantes contributions ont été apportées par des institutions nationales comme le Ministère de l'économie et des finances, le Ministère chargé de la planification du développement et l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques.

Le groupe d'examen interne, constitué de Robert Lisinge, Louis Mitondo Lubango, Habiba Ben Barka, Adama Coulibaly, Ali Yedan, Wafa Aid, Maharouf Adedayo Oyola et Raquel Santos Garcia, que la Section de qualité opérationnelle de la CEA a mis en place a fourni de précieuses observations et contributions. Nous tenons également à remercier M. Lambert N'galadjo Bamba, Professeur d'économie à l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte-d'Ivoire) pour ses avis d'expert et sa perspicacité.

Une mention spéciale va enfin à la Section des publications de la CEA pour l'édition, la traduction, la conception graphique et l'impression du présent profil de pays.

# Le Togo en bref

Informations générales		Classement	Rang	Sur un total de	Année	Source
Sous-région	Afrique de l'Ouest	Indice de développement humain	166 <sup>e</sup>	188	2015	PNUD
Langue officielle	Français	Indice d'inégalité de genre	134 <sup>e</sup>	188	2016	PNUD
Monnaie	(XOF) Franc CFA	Indice Mo Ibrahim pour la gouvernance en Afrique	33 <sup>e</sup>	159	2015	Fondation Mo Ibrahim
Capitale	Lomé	Indice de la facilité à faire des affaires	154 <sup>e</sup>	190	2016	Banque mondiale
Appartenance à une/ des communauté(s) économique(s) régionale(s)	CEDEAO/CEN SAD/UEMOA	Indice de perception de la corruption	116 <sup>e</sup>	176	2016	Transparency International

## Croissance économique



L'économie togolaise connaît, depuis 2008, une croissance soutenue impulsée par les investissements publics dans divers secteurs porteurs et par le regain d'activité dans tous les secteurs, en lien avec la stabilité politique et le retour progressif de la confiance du monde des affaires et des partenaires techniques et financiers. Cette croissance, qui a atteint 5,0 % en 2016, devrait se maintenir au même niveau en 2017 (MEF, 2016). L'agriculture, le commerce, les travaux de construction, les transports, entrepôts et communications et l'industrie extractive ont constitué l'épine dorsale de l'activité économique du pays entre 2012 et 2016.

## Politique budgétaire



La situation des finances publiques est demeurée fragile entre 2014 et 2015, avec un déficit global qui s'est creusé, passant de 3,3 % du PIB en 2014 à 6,3 % en 2015, en raison principalement des grands travaux publics d'infrastructure. En 2016, le déficit global s'est aggravé, s'établissant à 8,5 % du PIB, bien au-delà de la norme communautaire de 3 %. Cette situation résulterait d'une augmentation plus rapide des dépenses totales par rapport aux recettes et ce, malgré une amélioration continue du niveau de recouvrement de ces dernières.

## Inflation et politique monétaire



L'inflation reste maîtrisée depuis 2012, oscillant entre 2,6 % (2012) et 0,2 % (2014). Elle s'est établie à 0,9 % en moyenne en 2016, grâce à la politique monétaire prudente menée par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et au faible niveau des prix alimentaires (de bonnes performances réalisées dans la production vivrière).



### Compte courant et performance commerciale

Le déficit du compte courant a évolué en dents de scie au cours de la période 2012-2016 avec une moyenne de 10,1 % du PIB sur la période. En 2016, il s'est établi à 9,2 % du PIB, soit une légère amélioration par rapport à l'année précédente. Cette situation est principalement due au déficit persistant de la balance commerciale causé en grande partie par des importations augmentant plus rapidement que les exportations, qui sont encore insuffisamment diversifiées.



### Investissement direct étranger

Le flux net financier s'est caractérisé en 2016 par des entrées nettes de 176,3 milliards de FCFA (6,4 % du PIB). Les investissements directs se sont soldés par des sorties nettes depuis 2014, avec cependant une tendance baissière.



### Démographie

La population du Togo a été estimée à 7,2 millions d'habitants en 2017, avec un taux d'urbanisation de 41,4 % contre 21,2 % en 1970. Le taux de croissance moyen annuel intercensitaire s'élève à 2,84 % entre 1981 et 2010. Le Togo a une population jeune, 60,0 % de celle-ci ayant moins de 25 ans. La fécondité des femmes togolaises a amorcé une tendance substantielle à la baisse depuis les années 90, passant de 6,4 en 1988 à 4,8 en 2013-2014 (INSEED, EDST-I, II et III).



### Pauvreté

La pauvreté a régressé sur la période allant de 2006 à 2015, mais demeure élevée. L'incidence de la pauvreté est passée de 61,7 % en 2006 à 58,7 % en 2011 puis à 55,1 % en 2015 (INSEED, profil de pauvreté 2006, 2011 et 2015). La pauvreté demeure plus marquée en milieu rural (68,7 % de pauvres en 2015), et plus élevée chez les femmes (57,5 % en 2015).



### Emploi

On note une précarité des emplois dans tous les secteurs de l'économie. En effet, le secteur informel a procuré plus d'emplois (91,1 % de ceux-ci) que le secteur formel (8,9 %) en 2014 (INSEED, comptes nationaux du Togo 2014, comptes définitifs). Le chômage est de l'ordre de 3,4 % en 2015, avec un taux de 6,2 % en milieu urbain contre 1,3 % en milieu rural. Quant au taux de sous-emploi, il s'établit à 24,9 % en 2015 (INSEED, QUIBB 2015).



### Santé

Des défis persistent dans le renforcement du système de santé des femmes, des enfants et des adolescents. En effet, de faibles performances ont été relevées dans certains domaines. Selon les résultats des EDST III, le taux de mortalité maternelle était de 401 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2014 (loin derrière la cible OMD de 160 pour 100 000 naissances en 2015). Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est tombé de 114 ‰ sur la période 1999-2003 à 88 ‰ sur la période 2009-2013. Quant à la mortalité infantile, elle était de 49 décès pour 1 000 naissances vivantes sur la période 1999-2003 contre 60 sur la période 2009-2013. L'espérance de vie à la naissance est de 60,8 ans (INSEED, RGPH 2010).



### Éducation

Le Togo a réalisé de bonnes performances dans le domaine de l'éducation, notamment la scolarisation primaire universelle. Le taux brut de scolarisation au primaire est passé de 89,0 % en 2007 à 150,3 % en 2016. Quant au taux net de scolarisation au primaire, il s'est globalement élevé à 93,1 % en 2016 avec toutefois des différences dans les valeurs prises par ce taux en fonction du sexe des individus. Il a été de 92,7 % chez les filles contre 93,4 % chez les garçons. Au niveau secondaire, le taux net de scolarisation est près de 2 fois plus faible que dans le primaire (49,1 %) et la proportion des filles d'âge scolaire effectivement scolarisée en 2015 est plus faible que celle des garçons, avec un écart beaucoup plus important que celui observé au niveau primaire (environ 7 points de pourcentage de différence : 42,0 % pour les filles contre 55,2 % pour les garçons). Le taux d'alphabétisation des adultes âgés de 15 ans et plus a connu une progression, passant de 60,3 % en 2011 à 63,3 % en 2015.



### Évaluation de l'égalité de genre au Togo

La parité entre les sexes existe en matière de participation au marché du travail et dans le domaine de la santé. En termes d'emprunt auprès des institutions financière, les femmes ont un avantage sur les hommes. On note, par ailleurs, une disparité importante entre les sexes en faveur des hommes dans la représentation politique.

## Vue d'ensemble

L'économie togolaise connaît, depuis 2008, une croissance soutenue qui a atteint 5,0 % en 2016 et devrait se maintenir à ce niveau (5,0 %) en 2017. La tendance est favorable en termes de perspectives économiques à moyen terme, mais est tributaire de l'amélioration de la situation sociopolitique actuelle du pays.

Le dynamisme de la croissance économique, qui positionne le Togo parmi les pays ayant une croissance supérieure à la moyenne de la sous-région (5,8 % contre 3,9 % sur la période 2012-2016), est impulsé par les investissements publics dans divers secteurs porteurs (agriculture et infrastructures de base, routières, portuaires et aéroportuaires) et le regain d'activité dans tous les secteurs, en lien avec la stabilité politique et le retour progressif de la confiance du monde des affaires et des partenaires techniques et financiers. L'agriculture, le commerce, les travaux de construction, les transports, entrepôts et communications, et l'industrie extractive constituent l'épine dorsale de l'activité économique du pays entre 2012 et 2016. En matière de commerce international, le port autonome de Lomé (PAL) constitue désormais un incontournable carrefour international d'échanges, avec un trafic global de 11,03 millions de tonnes de marchandises par an, en moyenne, sur la période 2012-2016. Les exportations de biens du Togo sont historiquement concentrées autour des matières premières, dont le phosphate, le coton, et les ciments et clinkers. En termes de mobilisation des recettes publiques, l'opérationnalisation de l'Office togolais des recettes (OTR) a permis de constater, depuis 2012, une tendance à l'augmentation des recettes totales, qui sont passées de 21,2 % du PIB en 2012 à 27,0 % en 2016, un taux nettement supérieur à la norme communautaire de 20 % du PIB.

Cependant, en s'engageant dans la réalisation de grands chantiers d'infrastructures immédiatement après avoir atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTTE en 2010, le Togo s'est rapidement réendetté auprès de bailleurs et créanciers internationaux et des banques locales, ainsi que sur le marché régional, au cours des cinq dernières années. L'encours total de la dette publique est, de ce fait, passé de 54,1 % du PIB en 2013 à 75,0 % en 2016, mettant ainsi le pays en situation de non-respect du plafond communautaire de 70 % du PIB fixé par la CEDEAO, ce qui pourrait envoyer de mauvais signaux aux créanciers et investisseurs potentiels.

Au niveau démographique, il a été estimé que le Togo comptait 7,2 millions d'habitants en 2017. Sa population est essentiellement jeune (60,0 % de celle-ci a moins de 25 ans).

Sur le plan social, on constate des améliorations sensibles de certains indicateurs. L'indice de développement humain est, par exemple, passé de 0,464 en 2011 à 0,487 en 2015, portant ainsi le Togo à la 166<sup>e</sup> place sur 188 pays. Par contre, bien qu'elle baisse progressivement, la pauvreté persiste, avec une incidence évaluée à 55,1 % en 2015, contre 61,7 % en 2006, en prenant le seuil national comme base de calcul. Dans le secteur de la santé, même si certains indicateurs tendent à s'améliorer, leur rythme de progression paraît lent. Le renforcement du système de santé des femmes, des enfants et des adolescents continue de présenter des difficultés causées, en partie, par l'insuffisance des ressources allouées au secteur de la santé. Au niveau de l'éducation, les mesures de suppression des frais de scolarité mises en place depuis la rentrée 2008-2009 pour le préscolaire et le primaire, ainsi que les différents appuis techniques et financiers fournis par les partenaires de développement en vue d'accroître les ressources consacrées à l'éducation ont contribué à la réalisation de performances remarquables, notamment dans le domaine de la scolarisation primaire universelle.

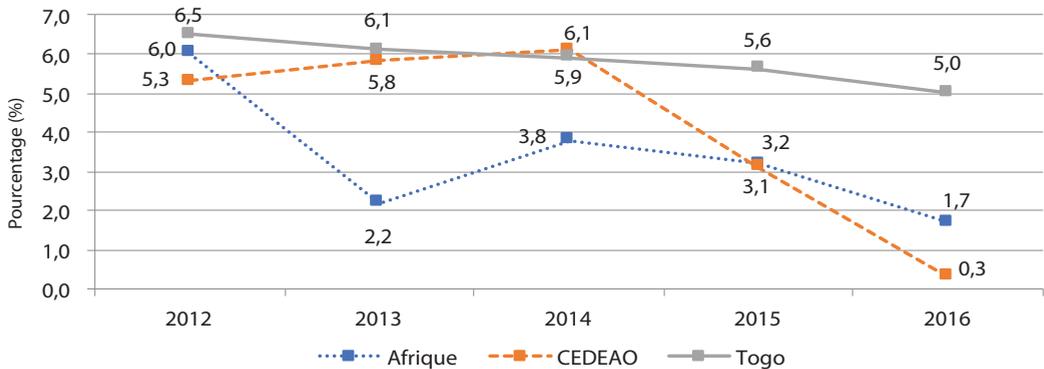
Dans sa volonté et ses efforts de promotion et de développement de l'économie bleue, le Togo envisage d'augmenter le rendement des ressources maritimes de 50 % par rapport aux niveaux de 2016 d'ici à 2030 (Voir tableau 5). Il a déjà identifié un éventail d'actions et d'interventions possibles pour développer les économies océaniques et côtières, à savoir l'amélioration des ports, la promotion des partenariats public-privé, l'investissement dans la gestion durable des ressources marines, la rationalisation des pêches côtières et marines du pays et la création d'une main d'œuvre fortement qualifiée grâce à une formation ciblée sur les secteurs « bleus ». L'objectif global est de faire de l'économie bleue un axe majeur de sa politique de développement économique et de lutte contre la pauvreté, ce qui permettrait d'accélérer la transformation structurelle du pays sur les plans économique et social.

## Contexte national et sous-régional

Le Togo a, dès 1993, connu une suspension de la coopération internationale et a, jusqu'en 2007, traversé des périodes de crise sociopolitique, dont le résultat a été des épisodes de croissance économique relativement faible et de décélération entre 2000 et 2007. L'environnement global à partir de 2008, caractérisé par la stabilisation de la situation politique à sa sortie de crise et le retour progressif de la confiance du monde des affaires et des partenaires techniques et financiers, a favorisé un regain d'activité dans tous les secteurs et permis de redynamiser la croissance économique du pays, qui a été, en moyenne, de 5,5 % entre 2008 et 2011 (INSEED, 2017). La mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) 2013-2017 du Togo s'est opérée dans un contexte de consolidation des bases de la croissance, y compris le renforcement des infrastructures, le développement des secteurs sociaux et du capital humain, le renforcement de la gouvernance et la consolidation de la paix. L'activité économique au cours des trois dernières années a ainsi été marquée par une croissance soutenue qui, avec un taux moyen de 5,8 % se situant nettement au-dessus de la moyenne de la sous-région (3,9 %) pour la période 2012-2016, fait du Togo un des pays les plus dynamiques de la sous-région. Cette croissance a été stimulée en grande partie par les investissements publics ambitieux entrepris dans plusieurs secteurs (agriculture et infrastructures de base, routières, portuaires et aéroportuaires). La tendance est favorable en termes de perspectives économiques à moyen terme, mais est tributaire de l'amélioration de la situation sociopolitique actuelle et de la consolidation de la paix dans le pays.

Par ailleurs, la situation économique et sociale au niveau sous-régional est marquée par plusieurs facteurs de contreperformance : menaces terroristes, instabilité sociopolitique et baisse des prix des matières premières, notamment du pétrole. Il en découle une décélération du rythme de croissance. Sur la figure 1 ci-après, on note que l'Afrique de l'Ouest a enregistré une faible performance qui s'établit à 0,3 % en 2016, contre 3,1 % en 2015. Les perspectives sont, dans l'ensemble, modérément favorables, avec un rebondissement attendu de la croissance économique à 2,4 % en 2017 (UN-DESA 2018). La hausse prévue des prix du pétrole, l'augmentation des investissements dans les infrastructures et l'amélioration du climat des affaires soutiendront la croissance de la sous-région en 2017 (CEA 2016, Profil économique de l'Afrique de l'Ouest en 2016 et perspectives en 2017).

**Figure 1 : Évolution du taux de croissance du PIB réel du Togo, de la CEDEAO et de l'Afrique**



Source : UN-DESA 2018, INSEED et Ministère de l'économie et des Finances, 2017

En matière d'intégration régionale, le pays a respecté tous les critères de convergence sauf deux, en l'occurrence ceux liés au déficit budgétaire et à l'encours de la dette publique, et ce, en raison du rapide ré-endettement du pays pour le financement de ses ambitieux projets. Le non-respect du critère de l'encours de la dette publique n'est pas sans conséquences pour l'économie togolaise à moyen et long terme. En effet, il peut avoir des effets dissuasifs sur les créanciers et investisseurs potentiels et pourrait accélérer la fuite de capitaux si le secteur privé craint des hausses d'impôts visant à assurer le service de la dette. Dans l'optique de limiter ces conséquences et, au final, de maintenir la croissance, il conviendrait de réduire le risque de surendettement.

**Tableau 1 : État de respect des critères de convergence macroéconomiques 2015-2016**

Critères	Normes CEDEAO	2015	2016
<b>Premier rang</b>			
Ratio du déficit budgétaire, dons compris (base engagement) / PIB nominal	≤ 3 %	6,3	8,5
Taux d'inflation en moyenne annuelle	< 10 %	1,8*	0,9*
Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale	≤ 10 %	0,0*	0,0*
Réserves brutes en mois d'importations	≥ 3	7,0*	6,5*
<b>Second rang</b>			
Ratio dette publique/PIB nominal	≤ 70 %	75,4	75,0
Taux de change nominal (stable)	±10	-9,3*	0,5*

Source : INSEED, Ministère de l'économie et des finances 2017, AMAO 2017

(\*) critère satisfait

### Encadré 1 : Indice d'Intégration régionale en Afrique : Togo

L'Indice d'intégration régionale en Afrique vise à déterminer dans quelle mesure chaque pays africain respecte les engagements pris dans le cadre de mécanismes d'intégration panafricaine tels que l'Agenda 2063 et le Traité d'Abuja. Il s'agit d'un projet élaboré conjointement par la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique. L'indice couvre les dimensions suivantes : i) libre circulation des personnes ; ii) intégration commerciale ; iii) intégration productive (développement de chaînes de valeurs régionales) ; iv) infrastructures ; et v) intégration financière et convergence des politiques macroéconomiques. La section ci-dessous donne un aperçu de certains indicateurs. Une description technique de cet indice se trouve sur le site de la CEA, à l'adresse [www.uneca.org](http://www.uneca.org).

**Performance globale :** 3<sup>e</sup> dans la CEN-SAD (score de 0,58) et 2<sup>e</sup> dans la CEDEAO (score de 0,66). La meilleure note dans la CEN-SAD et la CEDEAO revient à la Côte d'Ivoire (score de 0,65 et 0,66 respectivement).

Libre circulation des personnes	Intégration commerciale	Intégration productive	Infrastructure	Intégration financière et convergence de la politique macroéconomique
6 <sup>e</sup> dans la CEN-SAD (score de 0,75). La meilleure performance au sein de la CEN-SAD est celle de la Côte d'Ivoire (score de 0,80) Score égal avec tous les autres pays membres de la CE-DEAO (score de 0,80)	15 <sup>e</sup> dans la CEN-SAD (score de 0,41). La meilleure note au sein de la CEN-SAD revient à la Côte d'Ivoire (score de 0,96). 7 <sup>e</sup> dans la CEDEAO (score de : 0,47). Le pays le plus performant de la CEDEAO est le Nigeria (score de 1)	9 <sup>e</sup> dans la CEN-SAD (score de 0,30). La meilleure performance au sein de la CEN-SAD est celle du Kenya (score de 0,75). 2 <sup>e</sup> dans la CEDEAO (score de 0,49). Le pays le plus performant de la CEDEAO est la Gambie (score de 0,52)	4 <sup>e</sup> dans la CEN-SAD (score de 0,47). La meilleure note au niveau de la CEN-SAD est celle du Maroc (score de 0,60). 3 <sup>e</sup> dans la CEDEAO (score de 0,59). Le pays le plus performant de la CEDEAO est Cabo Verde (score de 0,63)	7 <sup>e</sup> dans la CEN-SAD (score de 0,97.) et 6 <sup>e</sup> dans la CEDEAO (score de 0,95). La meilleure note au sein de la CEDEAO et de la CEN-SAD revient au Niger (score de 1)

Le Togo est membre de la CEN-SAD et de la CEDEAO. Le pays réalise des performances modestes à bonnes au sein de ces deux communautés économiques régionales (CER).

**Libre circulation des personnes :** le Togo affiche une bonne performance sur le plan de la libre circulation des personnes au sein de la CEN-SAD (6<sup>e</sup> avec un score de 0,75) et de la CEDEAO (même score que les autres États membres). Il a notamment ratifié les accords de la CEDEAO et de la CEN-SAD relatifs à la libre circulation des personnes et dispense de visa les ressortissants de la majorité des pays de la CEN-SAD et de tous les pays de la CEDEAO.

**Intégration commerciale :** une performance modeste (15<sup>e</sup> dans la CEN-SAD avec un score de 0,41 et 7<sup>e</sup> dans la CEDEAO avec un score de 0,47). Le Togo applique des tarifs à l'importation relativement modérés (une moyenne de 3 % sur la période de compilation des données pour l'indice) aux pays membres de la CEDEAO. Pour les pays de la CEN-SAD, les tarifs sont plus élevés, se montant en moyenne à 7,2 %. Le pays doit faire davantage d'efforts en matière de libéralisation tarifaire pour améliorer son niveau d'intégration commerciale au sein des CER. Au niveau des échanges intra-CER, il affiche des performances relativement bonnes par rapport à son PIB. Par exemple, ses exportations vers les États membres de la CEN-SAD et de la CEDEAO, exprimées en pourcentage du PIB, s'élevaient respectivement à 15,2 % et 14,8 % sur la période 2010-2013. Toutefois, sa part dans les échanges commerciaux intracommunautaires au cours de la même période représentait moins de 3 % dans les deux cas.

**Intégration productive :** le Togo obtient une note modeste au sein de la CEN-SAD (9<sup>e</sup> avec un score de 0,30) mais figure parmi les pays les plus performants de la CEDEAO (2<sup>e</sup> avec un score de 0,49). Toutefois, la faiblesse de ces scores montre qu'il a encore du chemin à parcourir en matière d'intégration productive au sein des CER. Les valeurs moyennes de son Indice de complémentarité commerciale vis-à-vis des autres pays membres de la

CEN-SAD et de la CEDEAO sont inférieures à 0,30, ce qui traduit une faible complémentarité avec ces pays du point de vue de la structure de ses importations et exportations.

**Infrastructure :** le Togo fait partie des pays les plus performants, que ce soit dans la CEN-SAD (4e) ou la CEDEAO (3e). Ces performances sont principalement dues à son relativement bon réseau aérien – les compagnies Asky Airlines et Ethiopian Airlines en ont fait leur plateforme de correspondance au niveau régional, pour la première, et sous-régional pour la deuxième. De plus, le pays s’est attelé ces dernières années à améliorer ses infrastructures, notamment par la construction de routes et d’un nouvel aéroport, et la modernisation ainsi que l’extension du port de Lomé.

**Intégration financière et politique macroéconomique :** le Togo occupe un rang modeste dans ce domaine (7e au sein de la CEN-SAD et 6e au sein de la CEDEAO). Il affiche un taux d’inflation relativement modéré au sein des CER, avec une moyenne d’environ 2,35 % sur la période de compilation des données pour l’indice. Il utilise également la même monnaie (le franc CFA) que plusieurs pays membres de la CEN-SAD et de la CEDEAO.

D’une manière générale, le Togo obtient des notes modestes à bonnes, avec des performances relativement encourageantes en matière de libre circulation des personnes et de développement des infrastructures. Pour améliorer son intégration régionale, il devrait se concentrer davantage sur l’amélioration des capacités productives, la promotion des chaînes de valeurs régionales et la libéralisation tarifaire, tout en continuant à investir dans les infrastructures.

*Source :* CEA (2017)

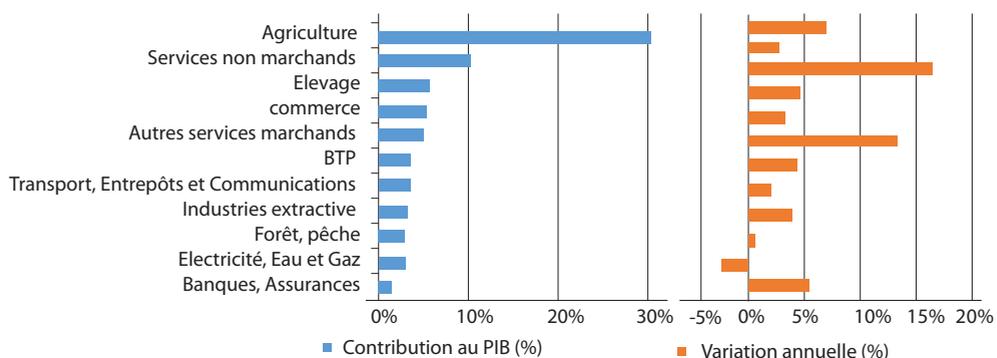
## Performances économiques

### 3.1. Croissance économique

La structure de l'économie du Togo laisse apparaître une prédominance des secteurs tertiaire et primaire dans la formation du PIB réel. La contribution moyenne de ces deux secteurs au PIB réel est respectivement de 37,1 % et 27,1 % pour la période 2012-2016 (INSEED, MEF). Celle du secteur secondaire s'élève à 19,9 % pour la même période.

Sur la base des dernières données communiquées par le Ministère de l'économie et des finances<sup>1</sup>, il ressort que l'agriculture (31,3 % du PIB), le commerce (7,2 % du PIB), les travaux de construction (6,4 % du PIB), les transports, entrepôts et communications (4,8 % du PIB) et l'industrie extractive (3,2 % du PIB) constituent l'épine dorsale de l'activité économique du pays. Par ailleurs, l'évolution récente de la structure de l'économie togolaise, avec l'émergence des nouvelles technologies d'information et de communication (TIC), et de nouvelles sources d'activités génératrices de revenu, ont contribué à la performance des différents secteurs de l'économie.

**Figure 2 : Contributions sectorielles au PIB en 2016 et variation annuelle des valeurs ajoutées sectorielles rapport à 2015 (en %)**



Source : Ministère de l'économie et des finances/Direction de l'Economie/Division Prévision, 2017

1 Division Prévision/Direction de l'économie/Secrétariat du Comité national du PIB

Le secteur tertiaire joue un rôle prépondérant dans l'économie du Togo. Le dynamisme de ce secteur est impulsé par les performances des sous-secteurs commerce, services marchands, et transports, entrepôts et communications. Les bons résultats obtenus par ces sous-secteurs au cours des cinq dernières années seraient principalement dus à l'amélioration de l'efficacité des modes de transport routiers (inter-États), portuaires et aéroportuaires, à l'extension du port de Lomé et à l'extension de l'aéroport international de la capitale, qui ont fait du Togo l'un des principaux points de transbordement de l'Afrique de l'Ouest. La remise à niveau de ces infrastructures a également entraîné, au niveau du secteur privé, la création d'importantes activités de services autour du port et de l'aéroport par des entrepreneurs privés, pour répondre en particulier aux besoins de la nouvelle classe moyenne. L'activité informelle, en particulier celle liée au commerce international, occupe une part non négligeable dans ce secteur. La contribution du secteur tertiaire à la formation du PIB réel s'élève à 30,3 % en 2016 (MEF, 2017). Le sous-secteur en plein essor des banques et assurances, qui a vu plusieurs banques (BID, BOAD, Ecobank, Orabank, ...) installer leur siège au Togo, fait de celui-ci une place financière importante de la sous-région et offre de réelles opportunités d'accompagnement du développement et de transformation économique du pays.

Le secteur primaire se caractérise par un sous-secteur agricole performant, essentiellement dominé par la production vivrière. Les performances de l'agriculture vivrière résultent de l'effet combiné des bonnes conditions agro-climatiques et des mesures prises par le Gouvernement afin de garantir la réussite de la campagne agricole, notamment l'exécution de plusieurs projets d'appui au développement du secteur primaire dans le cadre du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA). Le sous-secteur agricole connaît un taux de croissance de l'ordre de 6,6 % en 2016 (MEF, Rapport économique, financier et social 2016).

L'agriculture occupe une part relativement importante représentant plus de 30 % du PIB en 2016. Le sous-secteur élevage, qui soutient la valeur ajoutée du secteur primaire à hauteur de 29,7 % en 2016, affiche une performance remarquable entre 2015 et 2016 avec un taux de croissance de 16,5 %. La contribution du secteur primaire à la formation du PIB réel s'établit à 30,0 % en 2016 (MEF, 2017).

Quant au secteur secondaire, il ressort avec une contribution à la formation du PIB réel de 21,3 % en 2016 contre 21,2 % en 2015 (MEF, 2017). La reprise des investissements dans les industries extractives contribue à redynamiser ce secteur. Avec les différents appuis dont il bénéficie, celui-ci devrait enregistrer une plus forte accélération au cours des prochaines années. En 2016, la contribution de la valeur ajoutée des industries extractives au PIB était de l'ordre de 3,2 %. Le BTP a également contribué à relever la part du secteur secondaire dans la création de richesse nationale depuis 2012, grâce à des projets d'investissements dans des infrastructures publiques lancés par le Gouvernement. Le niveau de la part du secteur

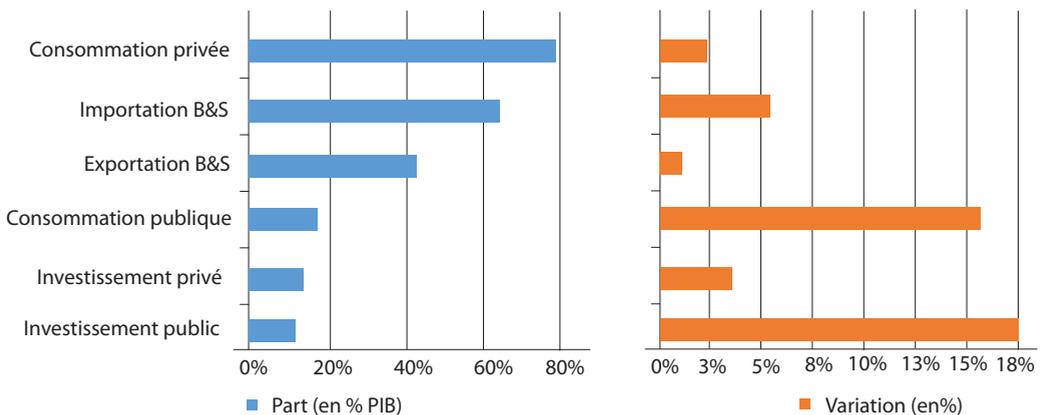
industriel, moins de 10 %, révèle la fragilité de ce sous-secteur et une faible transformation structurelle de l'économie togolaise.

Du côté de la demande globale, la croissance du PIB réel est portée par la consommation finale et les échanges extérieurs. En 2016, 97,0 % du PIB était destiné à la consommation finale, dans laquelle la consommation privée constituait la plus large part (79,4 %). Un programme d'investissement public ambitieux a soutenu la demande globale au cours des années 2015 et 2016. Les investissements ont enregistré un ralentissement en 2016 (10,3 % de croissance, contre 17,6 % en 2015), en raison de la baisse de l'investissement public consécutive à l'achèvement de certains grands travaux financés par le Gouvernement et de la volonté de ce dernier de réduire le risque de surendettement.

Pour leur part, les investissements privés, qui représentent plus de la moitié des investissements totaux, ont maintenu leur dynamisme. Leur bonne orientation en 2016 s'explique en partie par l'adoption de réformes, notamment un nouveau code d'investissement, la facilitation de la pratique des affaires, l'adhésion à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives et la création d'un tribunal de commerce.

Les parts des exportations et des importations de biens et services par rapport au PIB réel s'élèvent respectivement à 43,3 % et 67,3 % en 2016 (MEF, rapport économique, financier et social 2016). Au cours de l'année 2015, les échanges commerciaux du Togo ont été marqués par une nette progression de la valeur des exportations (13,2 %) et des importations (7,8 %). L'accroissement des exportations en 2015 est dû à la bonne tenue des exportations de produits de rente et extractifs à savoir le cacao, le coton et le clinker, et celui des importations à une augmentation des importations de biens de consommation et d'équipements, dans le

**Figure 3: Parts relatives des agrégats de la demande et des importations par rapport au PIB et variations annuelles (2016, %)**



Source : Ministère de l'économie et des finances/Direction de l'Economie/Division Prévision, 2017

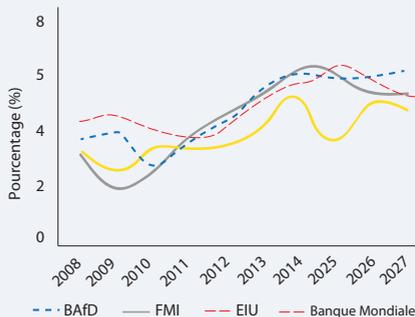
cadre des projets d'infrastructures. En 2016 par contre, les échanges commerciaux du Togo ont été caractérisés par une faible croissance de la valeur des exportations (1,3 %) et des importations (5,0 %).

**Encadré 2 : Prédiction de l'économie Togolaise**

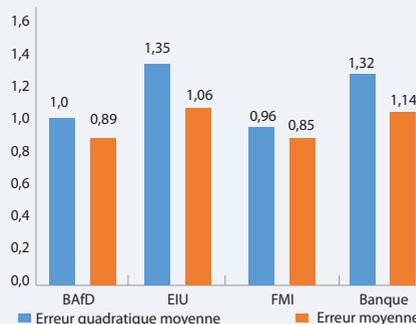
Les prévisions économiques fournissent des informations essentielles aux décideurs des secteurs public et privé, et doivent être fiables pour éclairer et étayer la prise de décisions par un pays. Plusieurs institutions produisent à l'heure actuelle des prévisions de croissance économique pour le Togo, notamment la BAfD, la Banque mondiale, l'Economist Intelligence Unit (service de recherche du magazine The Economist) et le FMI. Ces prévisions se situaient toutes dans une fourchette de 2,6 points de pourcentage les unes des autres sur la période 2008-2017 (voir figure A). Les plus optimistes sur la période 2008-2017 étaient en moyenne celles produites par la BAfD (4,6 %), qui affichait également l'estimation la plus optimiste du taux de croissance pour 2017 (6 %), suivie par le FMI (5,2 %), l'EIU (4,9 %) et la Banque mondiale (4,7 %).

Le degré de précision de ces prévisions étant une question importante, la CEA a étudié lesquelles tendent à être plus fiables. Pour cela, elle a calculé l'erreur quadratique moyenne et l'erreur moyenne, qui sont les mesures les plus couramment employées pour évaluer les prévisions. Généralement, plus ces valeurs d'erreur sont élevées, moins les prévisions sont fiables. L'analyse indique que, sur la période 2008-2014, les prévisions du FMI sont relativement plus précises, suivies de celles de la BAfD, alors que la Banque mondiale se retrouvait avec des erreurs de prévision relativement élevées (voir figure B).

**Figure A : Prévisions de taux de croissance du PIB réel par institution**



**Figure B : Précision des prévisions sur la période 2008-2014**



Source : CEA (2017).

<sup>a</sup> Pour plus d'information sur les termes et sur la méthodologie employée par la CEA pour évaluer la précision, voir le document intitulé « Approaches to evaluating forecast performance : technical review (Addis-Abeba) » (CEA, 2015).

### 3.2. Politique budgétaire

La situation des finances publiques est demeurée fragile entre 2014 et 2015 avec un déficit global qui s'est creusé, passant de 3,3 % du PIB en 2014 à 6,3 % en 2015, en raison principalement du financement des grands travaux d'infrastructures. En 2016, le déficit global s'est aggravé, s'établissant à 8,5 % du PIB, bien au-delà de la norme communautaire de 3 %. Cette situation résulterait d'une augmentation plus rapide des dépenses totales par rapport aux recettes et ce, malgré une amélioration continue du niveau de recouvrement de ces dernières.

Les recettes totales et dons affichent une tendance à l'augmentation depuis 2012, passant de 21,2 % du PIB en 2012 à 27,0 % en 2016. Au cours des cinq dernières années (2012-2016), les recettes fiscales ont constitué l'essentiel, à savoir près de 80,5 % des ressources totales, à l'inclusion des dons. Grâce à l'opérationnalisation de l'Office togolais des recettes (OTR) conjuguée à une bonne coordination entre les services d'assiette et de recouvrement et à la lutte contre la fraude et la corruption, 568,4 milliards de FCFA de recettes fiscales (22,1 % du PIB), lesquelles représentent en moyenne 90,1 % des recettes internes, ont été mobilisées en 2016, contre 516,3 milliards de FCFA en 2015 (21,4 % du PIB), soit une augmentation de 10,1 %. L'élargissement de l'assiette fiscale prévue par l'OTR renforcerait davantage les performances dans la collecte des recettes.

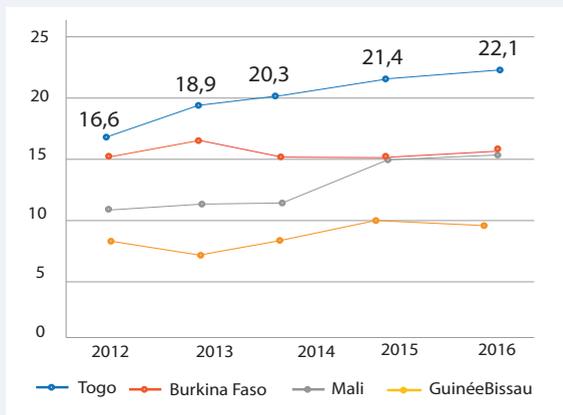
### Encadré 3: L'Office Togolaise des Recettes, un exemple pour la transformation de l'administration fiscale

L'Office togolais des recettes (OTR) est l'organisme né de l'expérience d'unification des services des douanes et des impôts du Togo. Il s'agit d'une première dans la zone UEMOA. L'opérationnalisation de l'OTR rentre dans le cadre des réformes opérées par le Gouvernement togolais afin de donner au pays les moyens de son développement, via la mobilisation de recettes internes.

Au nombre des réformes entreprises dans le cadre de l'opérationnalisation de l'OTR figure la mise en place de certains instruments fiscaux innovants issus de la dématérialisation des procédures fiscales et s'appuyant sur le consentement volontaire à l'impôt. On note également la mise en place d'un système de collecte directe des recettes fiscales, qui consiste à supprimer la quasi-totalité des postes de comptables et de caissiers fiscaux pour confier aux banques les opérations d'encaissement. En matière de lutte contre la fraude et la corruption, il a été introduit un système de déclaration du patrimoine des agents de l'OTR (premier du genre au Togo), et un numéro vert ainsi qu'une adresse courriel pour recueillir les plaintes des contribuables.

Ces réformes visent, dans leur ensemble, à assurer la transparence et la traçabilité des recettes de l'État. Elles ont permis de réduire le délai moyen de sortie des marchandises, de faire cesser les files d'attente devant les caisses et, au final, d'augmenter les recettes de l'État. Au bout du compte, elles ont permis d'améliorer significativement le score du Togo en ce qui concerne l'environnement des affaires, le hissant parmi les dix pays au monde qui ont le plus progressé en 2015, selon le rapport Doing Business 2015. De même, son taux de pression fiscale a progressé au cours des cinq dernières années pour atteindre 22,1 % en 2016, ce qui le classe parmi les plus performants de l'UEMOA.

Evolution du taux de pression au Togo et dans certains pays de l'UEMOA



Source : CEA à partir de BAFD (2015)\*

\* <https://www.afdb.org/fr/blogs/measuring-the-pulse-of-economic-transformation-in-west-africa/post/togo-revenue-authority-a-model-for-good-tax-governance-14486/>

S'agissant des dons, ils représentent en moyenne 2,6 % du PIB sur la période 2012-2016. D'environ 2,0 % du PIB en 2014, ils ont augmenté de façon progressive pour atteindre 2,9 % du PIB en 2016. Les emprunts obligataires ont progressé au cours des cinq dernières années, passant de 72,5 milliards de FCFA (3,7 % du PIB) en 2012 à 92,8 milliards (3,6 % du PIB) en 2016 (BCEAO, 2017). Ils ont été mobilisés principalement pour le financement des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures routières.

**Tableau 2 : Opérations financières de l'État (en % du PIB)**

PRINCIPALES VARIABLES	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Recettes totales et dons</b>	21,2	24,5	24,4	26,0	27,0
Recettes fiscales	16,6	18,9	20,3	21,4	22,1
Recettes non fiscales	2,2	2,2	2,1	2,3	2,0
Dons	2,4	3,4	2,0	2,4	2,9
<b>Dépenses totales et prêts nets</b>	27,1	28,8	27,7	32,3	35,5
Dépenses courantes	18,2	20,5	18,5	20,7	22,6
Dépenses de personnel	6,1	6,1	6,3	7,1	7,1
Dépenses de fonctionnement	4,9	6,7	6,2	7,3	6,1
Intérêt	0,9	1,1	1,3	1,9	0,9
Dépenses d'investissements	8,9	8,3	9,2	11,5	12,9
<b>Solde global</b>	-5,8	-4,3	-3,3	-6,3	-8,5
Solde primaire	-3,7	-3,7	0,5	-1,0	-1,7

**Source :** Calculs de la CEA à partir des données du MEF, Direction de l'économie.

Les dépenses totales et prêts nets ont représenté en moyenne 30,3 % du PIB sur la période 2012-2016 et se sont composés en moyenne de 66,6 % de dépenses courantes et 33,4 % de dépenses en capital. Ils ont enregistré une hausse consécutive à l'augmentation des dépenses courantes, qui les a portés à 35,5 % du PIB en 2016, contre 32,3 % en 2015. La masse salariale a maintenu sa croissance amorcée en 2012, avec une augmentation de près de 19,7 % en 2015, en raison principalement, d'une part, du rappel de salaire accordé aux agents de la santé, de l'éducation et de la sécurité et, d'autre part, de l'intégration de certains agents contractuels (MEF, Rapport économique, financier et social 2016). En 2016, on note une quasi-stabilisation de la masse salariale autour de 7,1 % du PIB.

Les dépenses d'investissement ont également progressé, passant de 8,9 % du PIB en 2012 à 12,9 % en 2016. La réalisation de grandes infrastructures socioéconomiques et la poursuite des investissements dans l'énergie, les routes, les télécommunications et les logements sociaux sont à l'origine de cette évolution.

En ce qui concerne la dette publique, son encours total a considérablement augmenté au cours des cinq dernières années, passant de 54,1 % du PIB en 2013 à 75,0 % en 2016, mettant ainsi le Togo en situation de non-respect du plafond communautaire de 70 % du PIB fixé par la CEDEAO. En effet, immédiatement après avoir atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE, en 2010, le Togo s'est lancé dans de grands chantiers d'infrastructures. Pour financer la réalisation de ses ambitieux projets (visant principalement à combler les lacunes en matière d'infrastructures de transport), il s'est réendetté auprès de bailleurs et créanciers internationaux et des banques locales, ainsi que sur le marché régional, au cours des cinq

dernières années. Toutefois, la réduction de la dette publique à un niveau soutenable semble faisable à moyen terme.

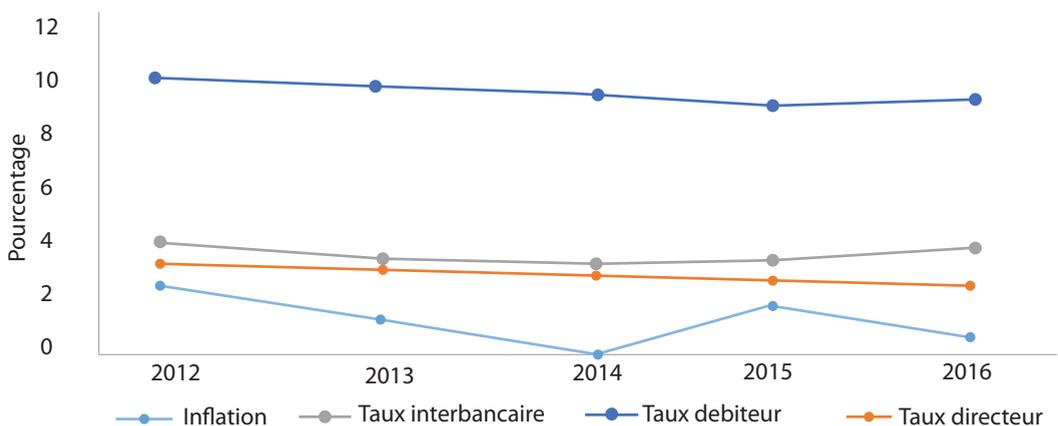
En général, du fait de l'évolution de la structure de l'économie togolaise au cours des dix dernières années, en lien avec l'émergence de nouvelles technologies de production, d'information et de communication, plusieurs secteurs susceptibles de créer des richesses, de favoriser la création d'emplois, et d'inscrire le pays dans une dynamique d'industrialisation viable ne sont pas suffisamment pris en compte dans la comptabilité de la richesse réelle du pays. Le Togo devrait donc se doter, pour ses comptes nationaux, d'une nouvelle nomenclature qui lui permette de prendre en considération dans l'évaluation de son PIB l'ensemble des activités génératrices de richesse de son économie. Par ailleurs, il faut qu'il poursuive ses efforts de mobilisation de ressources internes et d'assainissement du cadre macroéconomique par un renforcement des mesures qui permettent une amélioration des recouvrements et une réduction de la dette publique à un niveau viable.

### 3.3. Inflation et politique monétaire

L'inflation reste maîtrisée depuis 2012, oscillant entre 2,6 (2012) et 0,2 % (2014). Elle s'est établie à 0,9 % en moyenne en 2016, grâce à la politique monétaire prudente menée par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui en a fait sa cible principale, et au faible niveau des prix alimentaires en lien avec la bonne performance de la production vivrière. L'inflation touche surtout les produits alimentaires et boissons non alcoolisées, dont les prix ont augmenté de +1,4 % au terme des trois premiers trimestres de l'année 2016 (MEF, Note de conjoncture 3<sup>e</sup> trimestre 2016).

Le taux débiteur est resté quasiment stable au cours de l'année 2016 (8,3 %), proche de la moyenne de l'Union (6,9 %), après une baisse constatée entre 2013 et 2015. La baisse en

**Figure 4: Evolution de l'inflation et des taux du système bancaire 2012-2016 (en %)**



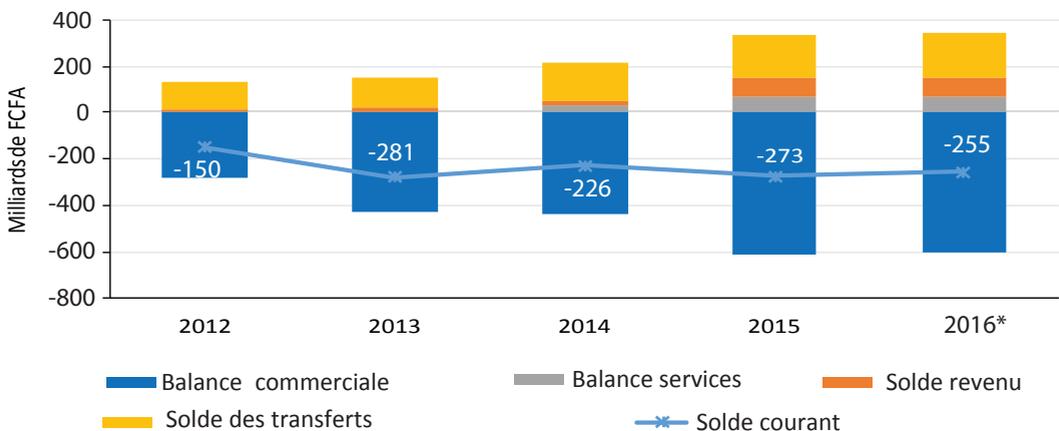
Source : INSEED et BCEAO 2016

question est principalement une conséquence de l'assouplissement des conditions monétaires à la suite de la réduction du taux directeur de la BCEAO. Les mesures de politique monétaire ont été favorables aux emprunteurs entre 2012 et 2016. En effet, les crédits ont progressé de manière considérable, passant de 376,3 milliards de FCFA (19,0 % du PIB) en 2012 à 664,1 milliards (24,0 % du PIB) en 2016. Ils ont été octroyés principalement à la clientèle financière des banques, aux particuliers et aux entreprises. Les crédits à l'habitat ont progressé de 151,3 % en 2016 (BCEAO, Rapport sur les conditions de banque dans l'UEMOA en 2016).

### 3.4. Compte courant

Le déficit du compte courant a évolué en dents de scie au cours de la période 2012-2016. Après une amélioration du déficit courant en 2014 (9,6 % du PIB) par rapport à son niveau de 2013 (13,2 % du PIB), on note en 2015 une nouvelle aggravation de celui-ci (10,6 % du PIB). En 2016, le déficit du compte courant s'est une fois de plus rétréci de 1,4 point de pourcentage par rapport à 2015. La situation de déficit du compte courant (-10,1 % du PIB en moyenne) au cours de la période 2012-2016, est principalement due au déficit persistant de la balance commerciale causé en grande partie par des importations augmentant plus rapidement que les exportations, qui sont encore insuffisamment diversifiées. Le contexte des échanges commerciaux est marqué par un certain nombre de faits importants qui caractérisent la situation actuelle dans ce domaine. Il s'agit de l'application stricte par le Togo du Règlement 14 de l'UEMOA<sup>2</sup>, qui a contribué à détourner une partie du trafic vers les autres ports de la sous-région, et de certaines mesures conjoncturelles d'interdiction d'importation

**Figure 5: Evolution du solde du compte courant et ses composantes (en milliards de FCFA)**



Source : BCEAO 2017, \*Estimation

<sup>2</sup> RÈGLEMENT N°14/2005/CM/UEMOA du 16 décembre 2005 relatif à l'harmonisation des normes et des procédures de contrôle du gabarit, du poids, et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises dans les États membres de l'UEMOA.

de marchandises par voie terrestre mises en place au Bénin, qui ont contribué dans une certaine mesure à la réduction des exportations à destination du Bénin et du Nigéria.

Contrairement à la balance commerciale, la tendance de la balance des services est, structurellement, plutôt positive et haussière (de 0,4 % du PIB en 2012 à 2,6 % en 2016), notamment dans le secteur voyage. S'agissant des transferts nets, les transferts de fonds effectués par les migrants, qui se maintiennent depuis 2012 à un niveau positif et quasi constant d'environ 6,7 % du PIB, représentent en moyenne près de 77,0 % des transferts nets sans contrepartie de la période 2012-2016, ce qui montre l'importance de la contribution de la diaspora au financement de l'économie.

En matière de commerce international, le port autonome de Lomé (PAL), qui fait face à la concurrence des ports voisins, joue un rôle capital de carrefour international d'échanges avec un trafic global de 11,03 millions de tonnes de marchandises par an, en moyenne, sur la période 2012-2016 (PAL, 2016). Les exportations de biens ont atteint 637,3 milliards de FCFA (29,9 % du PIB) en 2013 (INSEED/Commerce extérieur), leur niveau le plus élevé sur les cinq dernières années. En 2016, elles se sont montées à 503,6 milliards de FCFA, affichant une progression de près de 7,4 % par rapport à 2015. Les exportations de biens du Togo sont historiquement concentrées autour des matières premières, en particulier le phosphate et le coton, dont les parts moyennes dans les recettes d'exportation ont respectivement été de 11,6 et 9,3 % au cours des cinq dernières années. Ceux-ci tendent toutefois à être dépassés par les ciments et clinkers, qui réalisent de grandes performances, avec une augmentation de 106 % de leur part des recettes totales d'exportation faisant passer celle-ci à 11,8 % en 2016. La structure des exportations de biens laisse également apparaître une expansion des industries des produits cosmétiques et plastiques, dont les exportations se sont considérablement accrues entre 2012 (7,4 % des exportations) et 2016 (11,0 % des exportations), portées par la proximité d'un marché sous-régional fructueux.

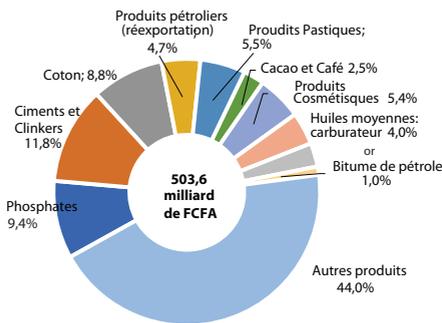
Selon les statistiques sur le commerce extérieur de l'INSEED, les pays de l'hinterland, en particulier le Burkina Faso (13,4 %), suivi du Bénin (11,2 %), du Ghana (9,2 %) et du Niger (9,0 %), ont continué d'être la destination privilégiée des exportations du Togo au cours des cinq dernières années. On note qu'une grande partie des échanges est constituée d'opérations de transit qui se caractérisent par des importations suivies de réexportations vers ces autres pays. Selon les statistiques du PAL, le transbordement (7 808 537 tonnes) constitue près de 55,8 % du trafic global en 2016, faisant ainsi du Togo l'un des points de transbordement par excellence de l'Afrique de l'Ouest. Les principaux produits exportés vers les pays de la CEDEAO sont principalement les ciments et clinkers et les produits cosmétiques et plastiques.

Les exportations à destination de l'Europe et de l'Asie concernent essentiellement la France (4,8 %) et l'Inde (6,7 %).

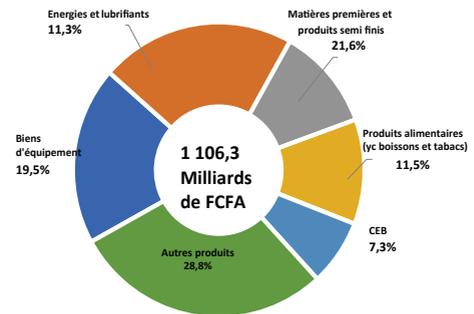
Dans une perspective de transformation de son économie, le Togo pourrait, dans le cadre de son programme de compétitivité des filières, viser à développer plusieurs chaînes de valeurs pour : i) le phosphate togolais, qui pourrait être transformé localement en engrais et exporté, ii) le cacao, qui pourrait être transformé localement en chocolat et dérivés ; iii) d'autres filières qui pourraient également être développées autour du coton, du maïs etc.

Les importations de biens du Togo ont fortement augmenté en 2015, passant à 1 110,8 milliards de FCFA (45,9 % du PIB), contre 1 006,9 milliards (44,6 % du PIB) l'année précédente. En 2016, elles ont peu évolué, s'établissant à 1 106,3 milliards de FCFA (43,0 % du PIB). Les principaux postes ont été les matières premières et produits semi-finis (21,6 %), les biens d'équipement (19,5 %), et les produits alimentaires, boissons et tabacs inclus (11,5 %). Avec, en moyenne, 15,7 % de la valeur totale des importations du pays sur la période 2012-2016, la Chine est le premier fournisseur du Togo. En Europe, ses principaux fournisseurs sont la France (7,9 %), le Pays Bas (6,7 %) et la Belgique (4,2 %), et en Afrique, la Côte d'Ivoire (3,9 %) et le Ghana (3,4 %).

**Figure 6: Composition des exportations de biens (% , 2016)**



**Figure 7: Composition des importations de biens (% , 2016)**



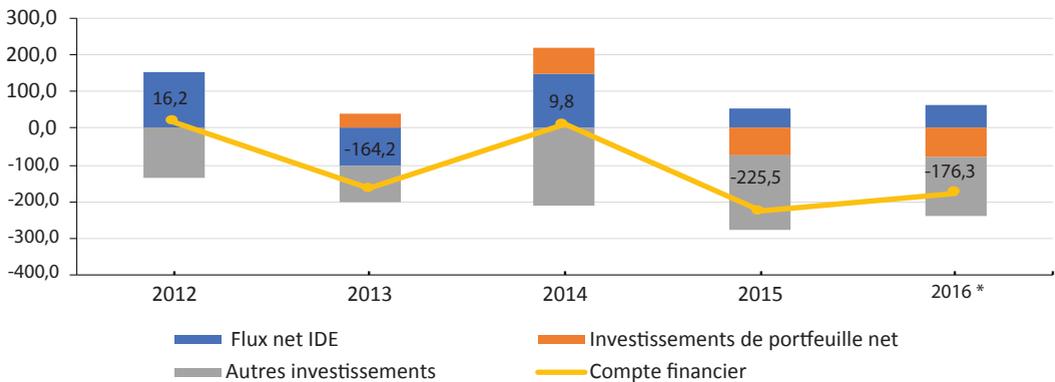
Source : INSEED et BCEAO, 2017

### 3.5. Compte de capital et financier

Au cours des cinq dernières années, le compte de capital est resté excédentaire et en progression. Il a dégagé un solde moyen de 155,4 milliards de FCFA (6,7 % du PIB).

Le compte financier s'est soldé par des sorties de fonds à hauteur de 16,2 milliards (0,8 % du PIB) en 2012 et 9,8 milliards (0,4 % du PIB) en 2014. Par contre, le flux net financier s'est caractérisé au cours des deux dernières années (2015 et 2016) par des entrées nettes respectives de 225,5 milliards de FCFA (8,8 % du PIB) et 176,3 milliards de FCFA (6,4 % du PIB), ce qui représente un repli de 21,8 %. Cette situation est en rapport avec la diminution du flux net des autres investissements (-19,8 % contre -2,6 % en 2015). Les investissements directs se sont soldés par des sorties nettes depuis 2014, avec cependant une tendance baissière. Quant aux investissements de portefeuille, ils présentent des entrées nettes de 77,0 milliards (2,8 % du PIB), en raison d'achats importants par les non-résidents.

**Figure 8: Evolution du solde du compte financier (en milliards de FCFA)**



Source : BCEAO 2017, \*Estimation

## Développement social

Bien que positifs, les résultats obtenus par le Togo sur le plan des objectifs du Millénaire pour le développement sont, pour certains indicateurs, loin d'atteindre les cibles de 2015. Les indicateurs sociaux ont connu des améliorations sensibles, à l'exemple de l'indice de développement humain, qui est passé à 0,487, portant ainsi le Togo au 166e rang sur 188 pays. Alors que la pauvreté persiste, avec une incidence évaluée à 55,1 % en 2015, en prenant le seuil national comme base de calcul, certains indicateurs de santé et d'éducation tendent à s'améliorer. Le taux d'analphabétisme des personnes de plus de 15 ans a diminué pour s'établir à 36,7 % en 2015 (contre 39,7 % en 2011) (INSEED, QUIBB 2015). L'espérance de vie à la naissance est de 60,8 ans.

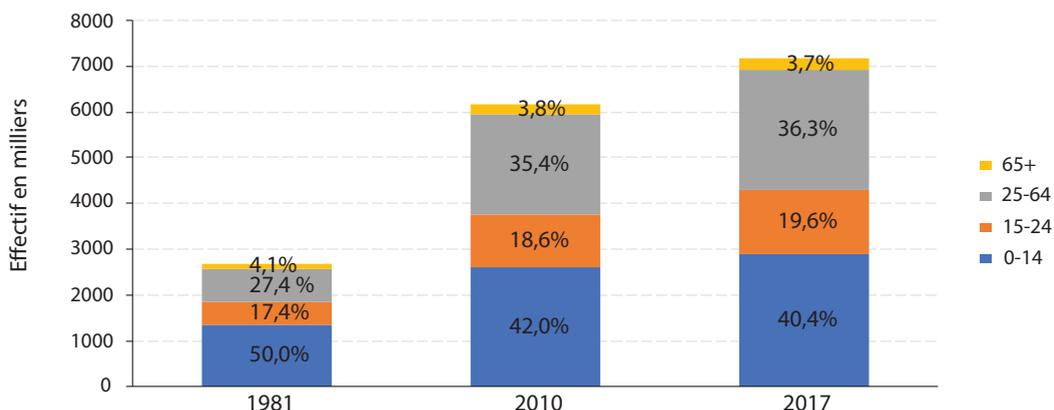
Au niveau environnemental, le pays reste confronté à des défis liés aux aléas climatiques, en particulier le phénomène de l'érosion des côtes, et à la pollution du littoral, qui affectent les zones côtières et la biodiversité, avec des incidences sur la santé des populations (Stratégie nationale pour la mer et le littoral 2016-2020).

### 4.1. Dynamique démographique

Le Togo a mené des opérations de recensement général de la population et de l'habitat en 1960, 1970, 1981 et 2010. Il en est ressorti que le taux d'accroissement moyen annuel de sa population a été de 3,1 % entre 1960 et 1970, de 2,9 % entre 1970 et 1981 et de 2,84 % entre 1981 et 2010. Avec ce taux, le doublement de la population pourrait se produire en seulement 24 ans (INSEED, Perspectives démographiques du Togo 2011-2031). En 2017, le Togo comptait 7,2 millions habitants (INSEED, Perspectives démographiques du Togo 2011-2031), dont 48,6 % d'hommes et 51,4 % de femmes. La poussée urbaine alimentée par l'exode rural y constitue un phénomène capital, comme en témoigne le taux d'urbanisation, qui est passé successivement de 21,2 % en 1970 à 25,2 % en 1981 et 37,7 % en 2010. Selon les estimations de l'INSEED, il devrait être de 41,4 % en 2017 et devrait atteindre 43,5 % d'ici à la fin de l'année 2019.

La population togolaise est caractérisée par sa jeunesse, 60,0 % de son effectif ayant moins de 25 ans. La forte croissance démographique entre 1981 et 2010 (taux moyen de 2,84 %) est imputable à plusieurs facteurs, dont le niveau de la natalité, qui demeure important, et la réduction de la mortalité chez les enfants de moins de 5 ans (10,6‰ en 2010, contre 13‰ dans les années 90). La fécondité des femmes togolaises a amorcé

**Figure 9: Evolution de la population par groupe d'âge**



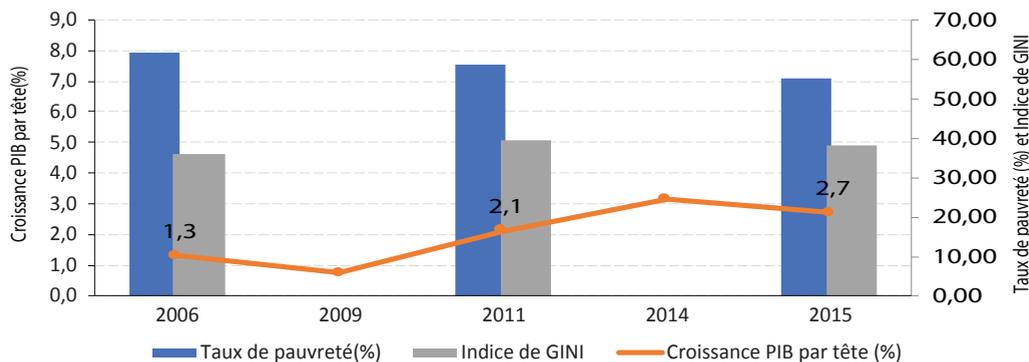
Source : INSEED, RGPH 1981, 2010 et Perspectives démographique du Togo 2011-2030

une tendance substantielle à la baisse depuis les années 90, passant de 6,4 en 1988 à 5,2 en 1998, puis à 4,8 (3,7 en milieu urbain et 5,7 en milieu rural) en 2013-2014, soit une réduction de près de 25 % par rapport à son niveau de 1988 (INSEED, EDST-I, II et III). Le résultat de cette baisse soutenue de la fécondité a été un rapport de dépendance démographique qui, selon les estimations de l'INSEED, se situait à 0,85 en 2011 et devait franchir le seuil de 0,80 dès 2016, ce qui permettrait au Togo de rentrer dans la fenêtre d'opportunités créée par le changement dans la structure par âge de la population. Par ailleurs, la structure de la population et le niveau de la croissance démographique actuels appellent l'attention sur l'importance des besoins sociaux à satisfaire dans divers domaines (santé, éducation, emploi, logements, etc.).

## 4.2. Pauvreté et emploi

La stabilité de la situation politique depuis 2008 a conduit à la reprise de la coopération entre le Togo et ses principaux partenaires de développement, que ceux-ci avaient longtemps suspendue en raison de la crise sociopolitique des années 90, ce qui a permis au pays de faire des progrès considérables au cours des dernières années. Grâce à un taux de croissance économique par habitant s'établissant à une moyenne annuelle d'environ 1,3 % sur la période 2006-2015 et à un taux de croissance démographique de 2,4 entre 2010 et 2015, la pauvreté a régressé entre 2006 et 2015, mais elle demeure élevée. Son incidence est passée de 61,7 % en 2006 à 58,7 % en 2011, puis à 55,1 % en 2015 (INSEED, profil de pauvreté 2006, 2011 et 2015). Elle demeure plus marquée en milieu rural, avec 68,7 % en 2015, et plus élevée chez les femmes (57,5 % en 2015).

Au niveau de l'emploi, la précarité règne dans tous les secteurs de l'économie. En effet, le secteur informel pourvoit la quasi-totalité, à savoir 90,7 %, des emplois, le secteur formel fournissant les 9,3 % restants (INSEED, Comptes nationaux définitifs du Togo 2015). En

**Figure 10: Evolution du taux de pauvreté, du PIB par tête et de l'indice de GINI**

**Source :** INSEED, profil de pauvreté 2006, 2011 et 2015 et Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde, 2017

termes de rôle dans l'économie globale du pays, il ressort que le secteur informel a contribué à hauteur de 35,9 %, ce qui représente une valeur ajoutée de 886,9 milliards de FCFA, à la formation du PIB nominal en 2015 (INSEED, Comptes nationaux définitifs du Togo 2015).

Par branche d'activité, l'agriculture, la sylviculture et la pêche emploient plus de la moitié des travailleurs togolais (54,1 %). Le commerce, la réparation de véhicules et la branche auto-moto en occupent près de 15,2 % et les activités de fabrication environ 9,9 %, contre moins de 1 % pour les activités extractives.

Vu la persistance du chômage, qui était de l'ordre de 6,8 % en 2006 et 6,5 % en 2011 (INSEED, QUIBB 2006, 2011), la question de l'emploi et de l'insertion socioéconomique des jeunes est devenue une préoccupation majeure des autorités togolaise. Cette question figure donc en bonne place dans la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (2013-2017). Pour relever le défi, le Togo s'est doté d'une politique nationale de l'emploi dont les principaux axes sont les suivants : i) promotion de l'initiative privée et prise en compte de l'emploi dans les politiques sectorielles ; ii) mise en place de programmes d'emploi s'adressant aux populations les plus vulnérables sur le marché du travail ; iii) amélioration du fonctionnement du marché du travail par un renforcement de son dispositif institutionnel et de sa gouvernance ; iv) amélioration de l'employabilité de la main d'œuvre et (v) promotion de l'emploi local.

Cela a contribué à faire baisser davantage le taux de chômage et de sous-emploi. En effet, selon les résultats de l'enquête QUIBB 2015 de l'INSEED, le chômage a été de l'ordre de 3,4 % en 2015, contre 6,5 % en 2011. Cependant, le taux de sous-emploi était de 24,9 % en 2015 (INSEED, QUIBB 2015) et la pauvreté persistait. Le chômage est plus marqué en milieu

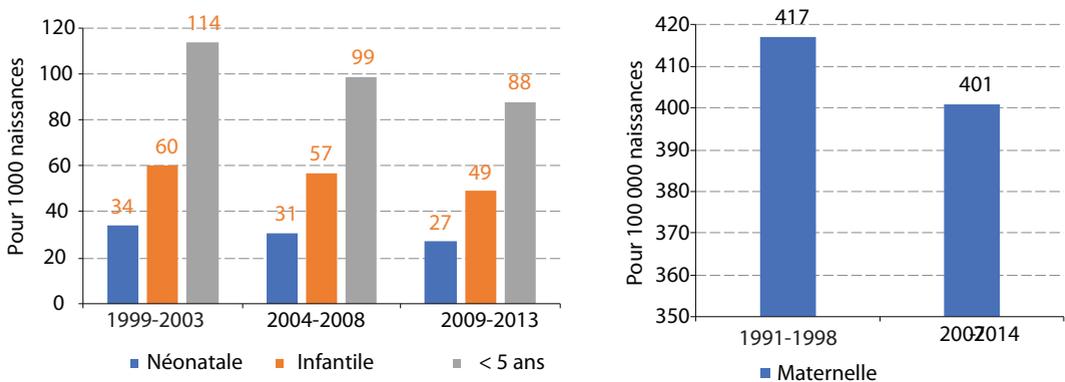
urbain, avec un taux de 6,2 % contre 1,3 % en milieu rural, et touche davantage d'hommes (4,0 %) que de femmes (2,7 %).

### 4.3. Santé

La politique de santé du Togo est axée sur les soins de santé primaires et la prise en compte des engagements internationaux en matière de santé. Dans cette optique, plusieurs politiques et plans stratégiques basés sur les orientations du Plan national de développement sanitaire (PNDS, 2012-2015) ont été mis en œuvre. Ceux-ci ont contribué à améliorer le secteur au cours des cinq dernières années. Toutefois, de faibles performances ont encore été relevées dans certains domaines. En effet, selon les résultats des EDST III, le taux de mortalité maternelle était de 401 décès pour 100,000 naissances vivantes en 2014 (loin derrière la cible de 160 pour 100 000 naissances en 2015). Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 114 ‰ sur la période 1999-2003 à 88 ‰ sur la période 2009-2013. Quant à la mortalité infantile, elle était de 49 décès pour 1000 naissances sur la période 2009-2013 contre 60 sur la période 1999-2003. L'espérance de vie à la naissance est de 60,8 ans (INSEED, RGPH 2010).

En général, bien qu'il existe un nouveau cadre politique (PNDS 2016-2022) en matière de santé des femmes, des enfants et des adolescents, le renforcement de leur système de santé continue de présenter des difficultés causées, en partie, par l'insuffisance des ressources allouées au secteur de la santé. En effet, il est à noter que les dépenses totales consacrées à

**Figure 11: Evolution des taux de mortalité infantile, néonatale, des moins de 5 ans et du taux de mortalité maternelle\***



Source : INSEED, Rapport EDST III, 2013-2014

\* Chacun des indicateurs (taux de mortalité infantile, néonatale, des moins de 5 ans) a été calculé pour différentes périodes quinquennales ayant précédé l'EDST III. Le taux de mortalité maternelle a été estimé pour la période de 0-6 ans avant l'EDST II et l'EDST III.

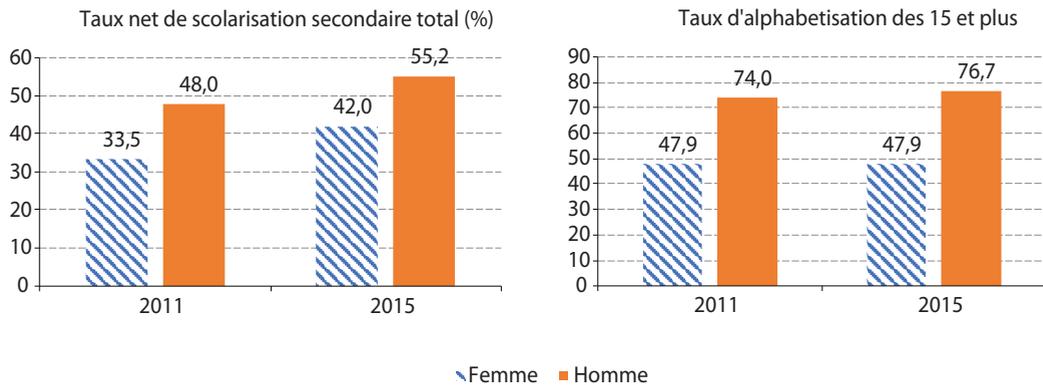
la santé sont tombées de 6,6 % du PIB en 2009 à 5,2 % en 2014<sup>3</sup>, bien loin du minimum de 15 % prévu dans la déclaration d'Abuja.

#### 4.4. Éducation

Le Togo s'est engagé dès 2005 à parvenir à la scolarisation primaire universelle en 2015. Il a, à cet effet, mis en place un Plan d'action national d'éducation pour tous pour la période 2005-2015. Par ailleurs, il s'est doté d'une stratégie de développement du secteur de l'éducation (PSE-2010-2025) avec à la clé, principalement, le développement d'un enseignement fondamental de qualité au primaire et au premier cycle du secondaire, la scolarisation primaire universelle étant repoussée à l'horizon 2022. Dans ce contexte, plusieurs actions multiformes en faveur du système éducatif ont eu lieu, dont la suppression des frais de scolarité aux niveaux préscolaire et primaire dès la rentrée 2008-2009 et la fourniture de différents appuis techniques et financiers par les partenaires de développement en vue d'accroître les ressources consacrées à l'éducation. Toutes ces actions ont, ensemble, significativement contribué aux bonnes performances réalisées par le pays dans le domaine de l'éducation.

Le Togo a, par conséquent, obtenu de bons résultats dans la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le développement n° 2. Le taux brut de scolarisation au primaire est passé de 89,0 % en 2007 à 150,3 % en 2016. Quant au taux net, il s'est globalement établi à 93,1 % en 2016, avec toutefois des différences dans les valeurs prises par ce taux en fonction du sexe des individus. Il a été de 92,7 % chez les filles contre 93,4 % chez les garçons. Au niveau secondaire, le taux net de scolarisation est près de 2 fois plus faible que dans le primaire (49,1 %) et la proportion des filles d'âge scolaire effectivement scolarisée en 2015 est plus faible que celle des garçons avec un écart beaucoup plus important que celui observé au

**Figure 12: Evolution du taux net de scolarisation au secondaire et du taux d'alphabétisation des adultes de 15 et plus, [sexe, %]**



Source : INSEED, QUIBB 2011 et 2015.

3 Données sur les comptes nationaux de la santé de l'OMS, [apps.who.int/nha/database](http://apps.who.int/nha/database), consultées le 19 Octobre 2017

niveau primaire (environ 7 points de pourcentage de différence : 42,0 % pour les filles contre 55,2 % pour les garçons).

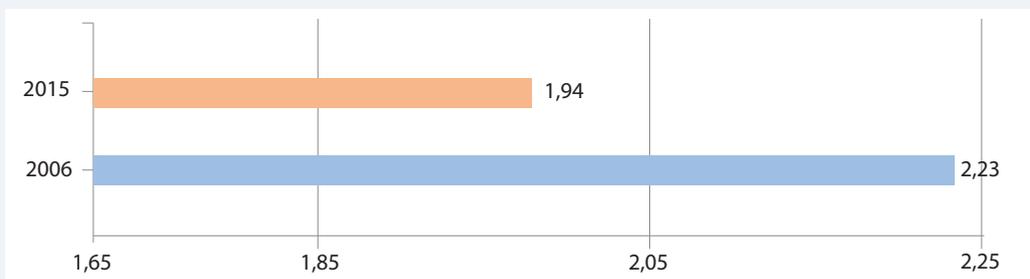
Le taux d’alphabétisation des adultes âgés de 15 ans et plus a connu une progression, passant de 60,3 % en 2011 à 63,3 % en 2015. Chez les hommes, il était de 76,7 % en 2015, contre 51,0 % pour les femmes, et il différait également selon le milieu de résidence, s’élevant en 2015 à 79,8 % dans les villes, contre 49,2 % en milieu rural (INSEED, QUIBB 2011 et 2015). Pour la tranche d’âge des 15-24 ans, le taux d’alphabétisation était estimé à 79,7 % en 2014 (EDST III, 2013-2014).

L’augmentation du PIB a permis une augmentation des ressources publiques d’éducation au cours des cinq dernières années. Les dépenses publiques consacrées à l’éducation représentaient 17,99 % du total des dépenses publiques et 5,2 % du PIB en 2015<sup>4</sup>.

**Encadré 4: Mesurer l’exclusion humaine au Togo**

L’analyse de l’exclusion humaine au moyen de l’Indice africain de développement social (IADS) fait ressortir un niveau modéré d’exclusion humaine générale au Togo. Entre 2006 et 2015, le niveau d’exclusion a connu une légère baisse de 13,0 %, attribuable en grande partie aux résultats de plusieurs projets, dont celui de soutien au secteur agricole adopté en 2011, qui vise à restaurer et renforcer les capacités de production de ce secteur dans des zones ciblées, dans le but de stimuler sa croissance et de réduire la pauvreté. Le programme de transferts monétaires pour les enfants vulnérables du Nord du Togo, lancé en 2013, pourrait également avoir contribué à réduire l’exclusion humaine dans le pays.

**Figure A : Exclusion humaine au Togo**

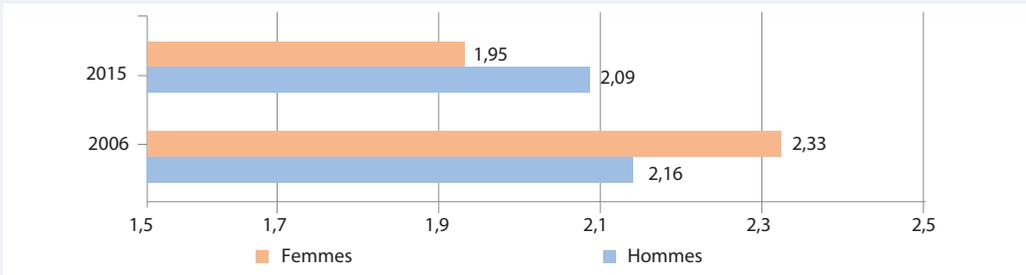


Source : Calculé à partir de statistiques nationales

Par sexe, on constate un faible écart d’exclusion entre hommes et femmes. Cette situation est une indication de l’existence de bonnes politiques de redistribution dans le pays. En 2013, par exemple, le Togo a adopté des outils distributifs pour renforcer l’égalité des sexes, avec l’introduction de l’Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA), qui vise à remédier au manque de statistiques pour la mise en œuvre des engagements mondiaux et régionaux du pays en matière d’égalité des sexes et d’autonomisation des femmes.

4 Données ISU, <http://data.uis.unesco.org>, accédé en août 2017.

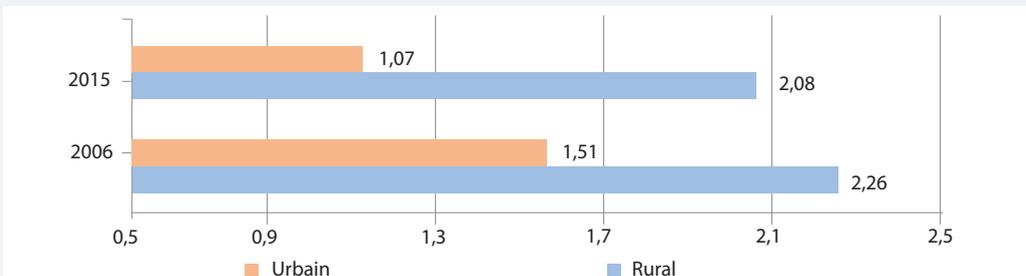
Figure B : Exclusion humaine, par sexe



Source : Calculé à partir de statistiques nationales

En tenant compte des lieux de résidence, l'analyse révèle que les zones rurales affichent des niveaux d'exclusion supérieurs à ceux des zones urbaines, bien que les exclusions y aient diminué entre 2006 et 2015. En effet, les zones rurales souffrent encore d'un accès inadéquat aux services. Environ 60 % de la population vit dans ces zones et pratique l'agriculture de subsistance pour sa survie. Par ailleurs, environ 81,2 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté mondiale.

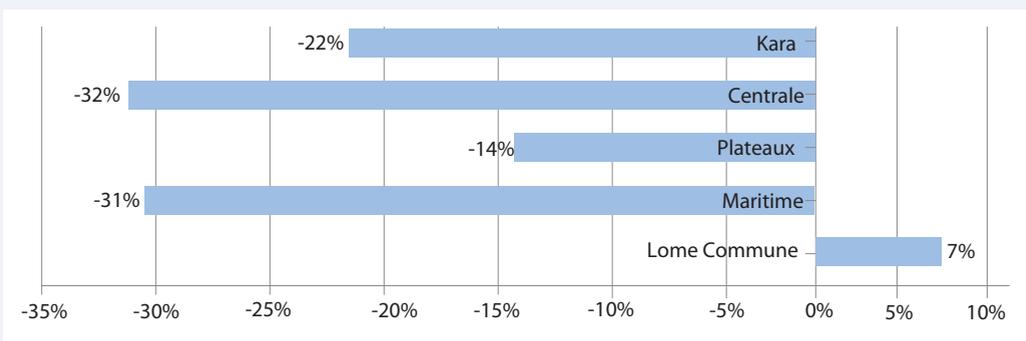
Figure C : Exclusion humaine, par lieu de résidence



Source : Calculé à partir de statistiques nationales

À l'exception de la commune de Lomé, où l'exclusion a augmenté d'environ 7 %, on note un déclin dans les autres régions du pays. L'augmentation du niveau de l'exclusion dans la commune de Lomé est en partie due à la forte densité de population et au taux de croissance démographique élevé. À cela s'ajoute l'exode rural, qui aggrave encore le chômage dans cette ville.

Figure D : Evolution de l'IADS, par sous-régions



Source : Calculé à partir de statistiques nationales

## 4.5. Évaluation de l'égalité de genre au Togo

L'évaluation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes réalisée au Togo par le Centre africain pour le genre de la Commission économique pour l'Afrique établit la situation en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans sept (07) domaines essentiels qui concourent à la transformation de la vie des femmes en assurant leur contribution à une croissance diversifiée, soutenue et inclusive. Les domaines essentiels évalués sont les suivants : emploi, secteur des entreprises, accès au crédit, accès à la terre, participation à la vie politique et à la prise de décisions, santé et éducation aux niveaux du secondaire et de l'enseignement supérieur.

L'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) élaboré par la CEA permet d'évaluer l'ampleur réelle de l'inégalité qui existe entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes en Afrique. Cet outil de suivi permet aux décideurs d'évaluer leur propre performance dans la mise en œuvre de politiques et de programmes visant à mettre fin à la marginalisation des femmes.

Les données utilisées pour le calcul des scores sont des données récentes disponibles au niveau national qui proviennent principalement de l'Enquête démographique et de santé au Togo (EDST-III, 2013-2014). Cependant, pour certains indicateurs où il n'y a pas de données ventilées par sexe, diverses sources de données internationales sont utilisées.

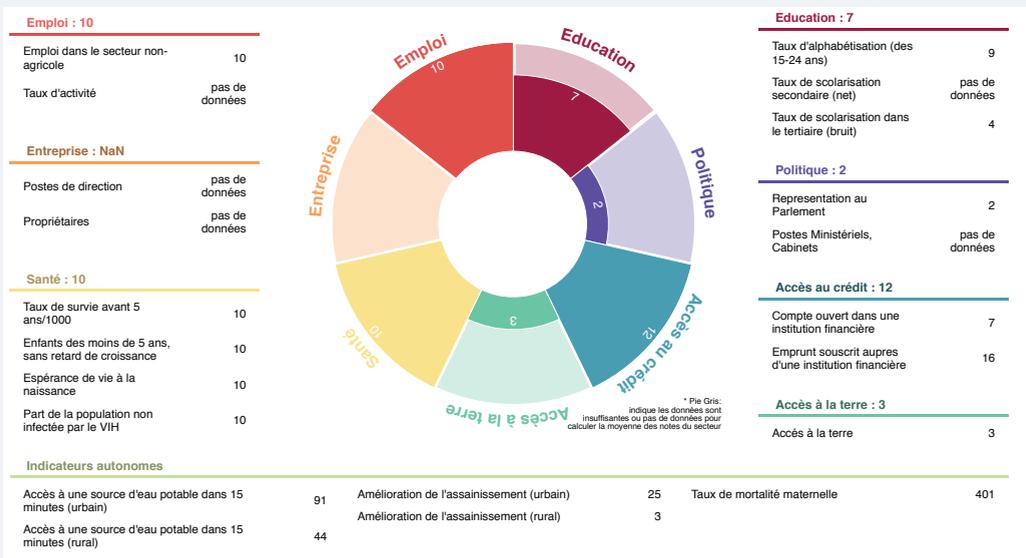
### Encadré 5 : Égalité de genre et autonomisation des femmes - Togo

Au Togo, les données montrent que l'égalité entre les sexes est atteinte sur le plan de la participation au marché du travail et en ce qui concerne tous les indicateurs de santé.

En termes d'emprunt auprès des institutions financières, il ressort cependant que les femmes ont un avantage sur les hommes. Des disparités importantes en faveur des hommes existent par ailleurs dans la représentation politique, avec 16 femmes représentées au parlement contre 75 hommes, ainsi que dans les domaines de l'accès à la terre et de l'inscription brute dans l'enseignement tertiaire avec des scores de parité de 3 et 4 respectivement.

Le score de parité entre les sexes calculé à partir des données du Global Findex de la Banque mondiale est de 7 pour la proportion de la population ayant un compte dans une institution financière. Il est de 9 pour l'alphabétisation des jeunes.

Selon l'enquête démographique et sanitaire de 2013/2014, le taux de mortalité maternelle était de 401 pour 100 000 naissances vivantes. L'accès à une source d'eau potable est estimé à 91 % et 44 % pour les zones urbaines et rurales respectivement. L'accès à l'assainissement amélioré est de 25 % pour les zones urbaines et de 3 % pour les zones rurales.



Source : Commission de l'Union africaine et CEA, 2017

Note : Les résultats sont notés de 0 à 10, sachant que 0 correspond au pire niveau d'inégalité, 5 à une parité intermédiaire et 10 à une parité parfaite. La parité parfaite se traduit par une situation où les hommes et les femmes sont représentés à parts égales, quel que soit le degré de développement de la variable ou de l'indicateur évalué(e).

# 5

## Analyse thématique : développement de l'économie bleue au Togo, opportunités et défis

D'une superficie de 56 600 km<sup>2</sup>, le Togo dispose d'une façade maritime d'environ 50 km de longueur. L'espace maritime et la zone lagunaire du pays représentent environ 30 % de la surface du territoire national. L'espace maritime du Togo offre de nombreuses opportunités, à l'exemple du Port autonome de Lomé, véritable pôle d'éclatement sur la côte ouest-africaine, qui sert par ailleurs d'outil d'intégration sous-régionale. Cet espace maritime recèle également d'immenses richesses (halieutiques, minérales et énergétiques), possède des potentialités économiques considérables et constitue une source importante de consommation locale. En outre, au regard de l'exploitation offshore d'hydrocarbures développée depuis plus d'un demi-siècle dans le Golfe de Guinée, la présence de ressources énergétiques dans le sous-sol marin togolais paraît plausible. Ces raisons ont conduit le Togo à améliorer et rationaliser l'Action de l'État en mer (AEM) par l'adoption d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNPML) 2016-2020.

Dans sa volonté d'asseoir davantage sa souveraineté sur le littoral et l'espace maritime togolais aussi bien du point de vue de la sécurité que de l'environnement, dans une perspective de gérer cet espace et d'en optimiser, de manière durable, les bénéfices socioéconomiques potentiels, le Gouvernement togolais a élaboré un Cadre stratégique pour le développement de l'économie bleue. Cette orientation stratégique permettra une mise en œuvre cohérente de la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) qui couvre la période 2013-2017, de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNPML) élaborée en 2015 et du Plan national de développement (PND) 2017-2020, actuellement en cours de préparation.

Le Togo reconnaît clairement les avantages du développement d'une économie bleue et cherche, entre autres, à augmenter le rendement des ressources maritimes de 50 % d'ici à 2030<sup>5</sup> par rapport aux niveaux de 2016. Il a déjà identifié un éventail d'actions et d'interventions possibles pour développer les économies océaniques et côtières, à savoir l'amélioration des ports, la promotion des partenariats public-privé, l'investissement dans la gestion durable des ressources marines, la rationalisation des pêches côtières et

5 République togolaise, Stratégie nationale pour la mer et le littoral, 2015.

marines du pays et la création d'une main d'œuvre fortement qualifiée grâce à une formation ciblée sur les secteurs « bleus ». Il bénéficie à cet égard de l'assistance technique de la CEA, à la suite d'une requête datée du 14 Mai 2017 adressée à celle-ci par le Gouvernement, par l'intermédiaire du Ministère de la planification du développement. L'objectif global est de faire de l'économie bleue un axe majeur de la politique de développement économique et de la lutte contre la pauvreté, un défi important dans les efforts visant à accélérer la transformation structurelle du pays sur les plans économique et social.

La présente analyse thématique s'inscrit dans ce contexte et est articulée autour de l'examen des forces et opportunités du développement de l'économie bleue pour le Togo, suivi d'une analyse des principaux défis pour le pays. Il est attendu, en fin de compte, des pistes et orientations susceptibles de soutenir les efforts pour parvenir à la transformation structurelle de l'économie togolaise via le développement de l'économie bleue.

### **5.1. Développement de l'économie bleue au Togo : forces et opportunités**

Bien que le concept de l'« économie bleue » puisse varier dans une certaine mesure, il s'applique à toutes les étendues d'eau et aux rivières, qu'il s'agisse des océans et des mers, des côtes, des lacs, des cours d'eau et des zones humides. Le développement d'une économie bleue s'inscrit dans le cadre d'un engagement à long terme pour encourager la croissance durable des secteurs côtiers et marins. Les économies côtières et insulaires reposent principalement sur les ressources marines. L'innovation et la croissance dans l'économie bleue permettent de renforcer la croissance économique et de réduire la pauvreté, notamment au niveau des énergies renouvelables, des produits alimentaires, et des transports<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Banque mondiale (2016). Cadre de développement pour une économie bleue.

**Tableau 3: Principaux services rendus par les écosystèmes et secteurs de l'économie bleue**

Typologie des services	Filières de l'économie bleue
A. Récolte des ressources aquatiques vivantes (poissons, fruits de mer et crustacés, végétaux, et produits de la biotechnologie marine)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pêche (en eaux intérieures, côtière et hauturière)</li> <li>• Aquaculture</li> <li>• Mariculture</li> <li>• Recherche pharmaceutique, chimique, cosmétique, génétique</li> </ul>
B. Extraction de ressources non renouvelables et production de nouvelles ressources énergétiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploitation minière sous-marine</li> <li>• Gisements sous-marins d'hydrocarbures</li> <li>• Énergies renouvelables</li> <li>• Récolte de sel</li> <li>• Extraction côtière de sable, gravier et autres matériaux de construction</li> </ul>
C. Commerce et échanges sur les mers, les océans et les cours d'eau et leurs rivages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transport maritime et services dérivés</li> <li>• Infrastructures portuaires</li> <li>• Construction et réparation navales</li> <li>• Transport fluvial</li> <li>• Tourisme et loisirs</li> </ul>
D. Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection des côtes</li> <li>• Protection de l'écosystème</li> <li>• Protection des eaux</li> </ul>
E. Valeurs culturelles et religieuses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratiques culturelles et religieuses</li> </ul>
F. Savoir et information	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche biophysique, socioéconomique et politique</li> </ul>

**Source :** Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies, L'économie bleue en Afrique : Guide pratique, 2016.

### Encadré 6: Expérience des Seychelles dans le développement de l'économie bleue

Engagé dans la transition vers une économie océanique plus intégrée et vers une croissance durable, le Gouvernement des Seychelles a travaillé à l'élaboration d'une feuille de route stratégique pour le développement de l'économie bleue. Ses objectifs généraux étaient les suivants :

- Diversification économique - pour réduire la vulnérabilité liée au faible nombre des secteurs existants et accroître la part du PIB dérivée des secteurs maritimes
- Création d'emplois à grande valeur ajoutée- alors que le taux de chômage aux Seychelles n'est pas élevé, la création d'emplois à plus forte valeur est considérée comme une priorité
- Assurer la sécurité alimentaire - grâce à une utilisation efficace et durable des ressources marines
- Gérer et protéger le milieu marin de manière durable et responsable pour les générations présentes et futures

Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement, chaque secteur des Seychelles contribue à un processus de développement national coordonné, à l'élaboration de stratégies, de plans de gestion et de règlements. Dans le secteur de la pêche, par exemple, les autorités locales élaborent un plan directeur pour la gestion des pêches et un plan directeur pour l'aquaculture, et développent le secteur post-récolte en étroite collaboration avec le secteur privé. Le Ministère des finances, du commerce et de l'économie bleue a mis au point une gamme de mécanismes économiques innovants pour atteindre ses objectifs, dont un premier réaménagement de la dette du pays par ses créanciers du Club de Paris en échange de l'engagement du Gouvernement seychellois à améliorer la conservation et l'adaptation au climat. La dette de 30 millions de dollars sera transférée au Seychelles Conservation and Climate Adaptation Trust. Le pays s'est également engagé dans un important exercice de planification spatiale de l'environnement marin et un projet de zonage a été proposé, incluant trois catégories d'utilisation/zonage : 1. Biodiversité : pour une biodiversité élevée et la protection des habitats clés, des espèces et des processus écologiques 2. Biodiversité - Utilisation durable : pour des objectifs de biodiversité moyenne. 3. Utilisation économique ou zones à usages multiples : diversifier les utilisations économiques et sociales pour soutenir les objectifs de développement économique. Les deux Zones de la biodiversité sont conçues pour répondre à l'objectif du gouvernement d'étendre les zones marines protégées à 30 pour cent de sa zone économique exclusive.

**Facteurs de succès :** de date assez récente, le développement de l'économie bleue aux Seychelles ne procure pas encore beaucoup d'enseignements. Malgré cela, l'autonomisation des communautés côtières, leur engagement et leur inclusion se sont révélés être des éléments clés pour la mise en œuvre réussie de deux initiatives importantes pour la conservation marine et l'adaptation au climat, à savoir l'exercice de planification spatiale et celui de restructuration de la dette. Le partage d'information avec les personnes concernées a aidé à résoudre les goulets d'étranglement en temps voulu et à assurer une mise en œuvre plus souple des projets. De plus, il est important d'établir des relations fondées sur la confiance entre les différents types de parties prenantes (communautés locales, ONG, autorités locales et nationales, etc.).

**Source :** Cadre stratégique pour le développement de l'économie maritime et côtière.

Au Togo, les différents secteurs de l'économie maritime évoluent à un rythme inégal, et de manière assez peu intégrée et coordonnée, mais les nouvelles orientations du pays en matière de gouvernance maritime, et surtout la forte volonté politique manifestée au plus haut niveau de l'État et très amplement démontrée à l'échelle continentale lors du Sommet de Lomé d'octobre 2016, autorisent désormais tous les espoirs. Le constat actuel dans le domaine du développement de l'économie bleue révèle les principales forces et opportunités suivantes pour le pays.

**5.1.1. Le port autonome de Lomé, moteur des activités économiques et industrielles du pays**

Le secteur du transport maritime et de l'activité portuaire apparaît comme le secteur le plus performant du pays, à l'image du port autonome de Lomé (PAL). Celui-ci représente l'élément moteur de l'activité économique du Togo. Plus de 80 % des échanges commerciaux y transitent. En outre, la diversité de ses activités, toutes créatrices de richesses et génératrices d'emplois, ainsi que les considérables possibilités de développement dont il dispose, permettent d'apprécier son positionnement dans son environnement et son poids économique. Pour les pays sans littoral tels que le Burkina Faso, le Mali et le Niger, il est le port de transit par excellence, remplissant ainsi sa vocation d'outil d'intégration économique sous-régionale. De par sa position stratégique, il est le seul port de la côte ouest-africaine par lequel on peut atteindre plusieurs capitales en un seul jour de route. Il offre ainsi un avantage d'acheminement des marchandises dans des délais et à des coûts très compétitifs.

Grâce au statut de port franc dont jouit le PAL, la manutention et le transfert des marchandises dans l'enceinte portuaire s'effectuent sans contraintes douanières, ce qui permet un gain de temps appréciable dans les opérations de traitement des navires et des marchandises.

**Tableau 4: Trafics des ports de la côte Ouest africaine de 2012 à 2015**

		Abidjan	Cotonou	Dakar	Lomé	Tema
Trafic Global (tonnes)	2012	21 713 810	7 439 307	11 869 557	7 771 747	11 468 962
	2013	21 476 565	8 839 019	12 217 987	8 698 524	12 180 615
	2014	20 812 956	10 547 445	13 412 416	9 280 004	11 126 355
	2015	21 926 247	9 374 127	15 187 937	15 413 487	12 145 496
Trafic de transit (tonnes)	2012	1 613 132	3 313 299	1 724 656	2 940 182	530 457
	2013	1 828 466	4 645 441	1 886 810	2 292 786	620 668
	2014	1 839 220	4 435 305	1 923 711	2 860 322	577 227
	2015	2 313 245	4 155 984	2 266 524	2 622 499	722 508
Trafic de trans- bordement (tonnes)	2012	2 241 352	64 342	729 824	326 560	50 403
	2013	1 881 847	154 943	955 656	1 159 386	51 748
	2014	774 069	605 703	877 890	1 703 426	163 305
	2015	599 672	1 196 349	865 986	8 102 746	76 752
Trafic de conte- neurs (TEUs)	2012	633 917	209 707	401 803	288 481	824 238
	2013	649 854	303 841	454 050	311 470	841 989
	2014	612 410	389 044	484 997	380 798	732 382
	2015	640 863	390 822	529 724	905 700	782 502

**Source :** Statistiques des ports autonomes d'Abidjan, de Cotonou, de Dakar et de Lomé et de la Ghana Ports and Harbours Authority

Le port de Lomé, qui occupe un domaine de 900 ha, est non seulement un carrefour international d'échanges, mais aussi un pôle d'attraction pour le commerce et l'industrie, grâce à une vaste zone franche industrielle où sont implantées plusieurs dizaines d'entreprises. Installées dans un rayon de 5 km, ces entreprises bénéficient de la proximité d'infrastructures portuaires de qualité, d'une réglementation souple et d'avantages fiscaux et douaniers.

S'agissant de la flotte, l'effectif des navires battant pavillon togolais était de 308 en 2016 (CNUCED, 2017). À la suite de violations répétées des règles de la navigation par certains d'entre eux, le Togo entend en radier plusieurs du registre, suspendre les nouvelles immatriculations et assainir le secteur en renforçant le suivi et le contrôle des navires battant son pavillon, afin de tirer bénéfice de la chaîne de valeur globale et de la chaîne d'approvisionnement dont ils font partie.

### **5.1.2. Les réformes en faveur du développement de l'économie bleue**

Les principales mesures prises en faveur du développement de l'économie bleue ont été l'élaboration et l'adoption récente d'une « Stratégie nationale pour la mer et le littoral 2016-2020 (SNPML) » et la mise en place d'un dispositif institutionnel pour l'action de l'État en mer par l'intermédiaire de l'Organisme national chargé de l'action de l'État en mer (ONAEM). La SNPML fait partie intégrante des dispositions prises par l'État dans sa politique de mise en œuvre de l'ODD 14 consistant à « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ». Cette stratégie s'articule autour de cinq axes stratégiques :

- Renforcer la gouvernance maritime ;
- Développer une économie bleue ;
- Protéger l'environnement marin et côtier ;
- Promouvoir la recherche et la sensibilisation dans le domaine maritime ;
- Développer une coopération internationale dynamique et diversifiée.

Les actions prioritaires définies dans le cadre de l'économie bleue (axe 2) visent à : i) Valoriser le potentiel international du Port autonome de Lomé (PAL) ; ii) Favoriser une gestion durable des ressources halieutiques ; iii) Favoriser le tourisme maritime et balnéaire ; iv) Former une main d'œuvre qualifiée ; et v) Renforcer le partenariat public-privé dans la gestion des activités maritimes et portuaires.

Au niveau de la protection de l'environnement (axe 3), le Togo entend profiter des richesses marines (ressources biologiques et minérales) tout en protégeant les écosystèmes marins et côtiers. Dans cette perspective, trois politiques envisagées par le Ministère de l'environnement et des ressources forestières se rapportent à l'économie bleue : la Politique nationale de l'environnement ; la stratégie et le plan d'action national pour la biodiversité ; et la stratégie nationale de conservation des mangroves.

### 5.1.3. Le renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes

Cette dynamique est illustrée par le fait que le Togo a déjà ratifié la plupart des conventions de l'Organisation maritime internationale (OMI) et a pris part à toutes les initiatives régionales de lutte contre la piraterie et la criminalité maritimes. Au niveau international, on peut ainsi citer :

- **La Charte africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes, et le développement en Afrique<sup>7</sup> de 2016.** Aussi appelée la Charte de Lomé, c'est un traité contraignant sur la sûreté et la sécurité maritimes. Introduite par le Togo, elle a été validée et adoptée à l'unanimité lors du sommet extraordinaire de l'Union africaine en octobre 2016 à Lomé. Les chefs d'État et de gouvernement africains se sont mis d'accord pour protéger les espaces marins, en supprimer toute délinquance et les faire contribuer au bien-être collectif de l'humanité. Ils se sont accordés sur des stratégies de lutte contre la criminalité et les menaces en mer, ainsi que sur le développement de l'économie bleue à travers la pêche, l'aquaculture, le tourisme maritime et le développement des installations portuaires, dans le but « non seulement de créer des emplois mais aussi d'assurer une exploitation raisonnée, judicieuse et pérenne des ressources disponibles ». Cette charte va s'intégrer à la Stratégie africaine intégrée pour les mers et pour les océans à l'horizon 2050 (adoptée en 2012).

Au niveau national, la création du Haut conseil pour la mer (HCM) et de la Préfecture maritime (PREMAR) au sein de l'ONAEM est une première étape encourageante pour la protection des investissements existants et nouveaux qui soutiennent le développement de l'économie bleue au Togo. La préfecture coordonne déjà la lutte contre la pêche illégale et d'autres actes illicites. Par ailleurs, le Togo a rénové son cadre législatif de renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes comme suit :

- **Un nouveau Code pénal** intégrant les conventions que le Togo a ratifiées et prenant en compte les nouvelles menaces contre le secteur maritime a été adopté en 2015 ;
- **La loi sur la lutte contre la piraterie maritime, les autres actes illicites et l'exercice par l'État de ses pouvoirs de police en mer, y compris la ZEE** a été adoptée en mars 2016<sup>8</sup>.

7 <<http://www.sommetdelome.org/le-sommet>>.

8 <[www.assemblee-nationale.tg/actualites/247-loi-pour-lutter-contre-la-piraterie-maritime.html](http://www.assemblee-nationale.tg/actualites/247-loi-pour-lutter-contre-la-piraterie-maritime.html)>.

Ce texte permet au Togo de renforcer sa souveraineté sur son espace maritime, d'assurer la sécurité, de promouvoir l'économie bleue et de régler des litiges maritimes frontaliers ;

- **Le Code de la marine marchande de la loi 2016-028** du 11/10/2016, qui prend en compte les points consacrés par la convention internationale, est venu remplacer le code de 1971 et combler ses lacunes. Dans ce nouveau code, la pratique de la pêche illicite est interdite, des peines d'emprisonnement et des amendes sont prévues en cas d'abandon de commandement d'un navire à l'entrée et à la sortie d'un port et de refus d'un capitaine de navire de faire les constatations requises en cas de crime. À cela s'ajoutent les infractions relatives à la sécurité de la navigation (dommages causés aux gazoducs, aux oléoducs, aux câbles sous-marins, ...) ;
- **La loi portant réglementation de la pêche et de l'aquaculture** a été adoptée en octobre 2016. Ce texte transcrit dans le cadre juridique togolais les nouvelles dimensions des activités de pêche en lien avec l'évolution du droit maritime et la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN). Il permettra de lutter contre la pêche illicite, d'assurer une meilleure gestion des ressources halieutiques et de punir les auteurs des crimes liés aux activités de pêche.

#### **5.1.4. La dynamique des industries sous les auspices de l'économie bleue**

Comme plusieurs autres pays africains, le Togo formule des stratégies d'économie bleue pour diversifier son économie et catalyser sa transformation socio-économique. Le secteur des industries extractives off-shore (minières, pétrolières et gazières) peut offrir des perspectives de développement économique prometteuses. En effet, on estime les réserves de pétrole du Golfe de Guinée (espace dont le Togo fait partie) à près de 24 milliards de barils. La probabilité d'en trouver au large du Togo et du Bénin a augmenté après la découverte d'un gisement au large du Ghana en 2007 et son exploitation commerciale à partir de 2010. Dès 2011, un contrat<sup>9</sup> de prospection d'hydrocarbures en mer a été signé entre le Gouvernement togolais et la société ENI, dans les blocs A et B.

<sup>9</sup> La prospection d'hydrocarbures en mer est en veilleuse en attendant l'issue de la renégociation du contrat qui a été gelé après la baisse des prix du pétrole depuis la mi-2014.

**Figure 13:** Blocs destinés à la prospection pétrolière au large du Ghana, Togo, Bénin et Nigéria



**Source :** <http://mergersandacquisitionreviewcom.blogspot.com/2011/06/mauritania-benin-and-togo-overview-of.html>

Aussi, pour mieux déterminer et inventorier ses ressources marines, le Togo a mis en place, par le décret N° 2015-087/PR du 26 novembre 2015, un comité national d'hydrographie, d'océanographie et de cartographie marine. Cela témoigne de l'ambition manifeste du pays de conquérir les zones économiques exclusives (ZEE) et de vastes plateaux continentaux pour ne plus demeurer, dans l'avenir, un simple spectateur de l'appropriation et de l'exploitation des richesses de ses fonds marins.

Le développement du secteur extractif off-shore est susceptible de stimuler divers secteurs du marché du travail par la création de nouveaux emplois et également de favoriser des gains de compétitivité aux niveaux national, régional et international.

Cette dynamique peut également être impulsée par la nouvelle politique industrielle du Togo qui, axée sur la transformation de l'économie togolaise en une économie moderne, dynamique, compétitive et fortement intégrée à l'économie régionale, vise à :

- Densifier le secteur industriel ;
- Valoriser les produits locaux ;
- Améliorer la qualité, la compétitivité et le renforcement des capacités ;

- Profiter des synergies ;
- Stimuler le partenariat ; et
- Encourager le développement durable.

Par ailleurs, de nouveaux secteurs pourraient contribuer à l'économie bleue dans l'avenir. C'est le cas du secteur des énergies marines renouvelables (dites non carbonées) qui commence seulement à intéresser et à interpeller le pays, au vu des succès progressivement apportés par ces énergies du futur dans d'autres États africains. De même, l'installation de stations d'épuration des eaux usées dans la zone côtière, la pêche industrielle, le tourisme côtier, etc. offrent des possibilités de consolider le rôle prépondérant joué par l'industrie dans le développement de l'économie bleue au Togo.

Les secteurs prioritaires de l'économie bleue au Togo sont essentiellement le transport multimodal, le tourisme, l'industrie, les hydrocarbures, la pêche et l'aquaculture. Plusieurs autres secteurs de l'économie, surtout des sous-secteurs, sont concernés par l'économie bleue, mais en l'absence d'évaluations et de statistiques, il est difficile de connaître les parts exactes de celle-ci dans les secteurs en question. Les données disponibles dans le Cadre stratégique pour le développement de l'économie maritime et côtière du Togo de juin 2017 donnent une estimation de la contribution de ces secteurs prioritaires de l'économie bleue au PIB national.

**Tableau 5: Secteurs prioritaires de l'économie bleue au Togo et contributions à l'économie nationale**

Secteurs prioritaires	Contribution à l'économie
Transport multimodal et commerce	8,8% du PIB
Secteur industriel	12,3% du PIB
Secteur des hydrocarbures	Probabilité de nouveaux gisements
Pêches et aquaculture	1,3% du PIB (4,5% du PIB agricole)
Tourisme	Moins de 1% du PIB, un secteur avec un potentiel plus important

**Source :** Cadre Stratégique pour le développement de l'économie maritime et côtière du Togo, juin 2017

## 5.2. Principaux défis pour le développement de l'économie bleue au Togo

### 5.2.1. Le secteur de la pêche et de l'exploitation des ressources halieutiques

Au Togo, le secteur de la pêche et de l'exploitation des ressources halieutiques se compose essentiellement d'exploitations à petite échelle, la pêche industrielle n'étant pratiquée que par un nombre limité de navires (chalutiers) disposant d'une licence pour opérer dans les eaux togolaises. Les produits halieutiques sont soumis à une forte demande locale, avec une consommation estimée à 80 000 tonnes par an, alors que la production était d'environ 32 200 tonnes en 2016. Cette production peine à couvrir la demande et l'approvisionnement des régions non côtières. Les importations de poissons varient entre 30 000 et 50 000 tonnes par an (Direction des pêches et de l'aquaculture, 2017).

**Tableau 6: Évolution de la production halieutique togolaise, de 2012 à 2016 (en tonnes)**

Type de pêche	2012	2013	2014	2015	2016
Pêche artisanale maritime	14 180	14 862	14 714	16 372	25 772
Pêche industrielle	140	153	148	125	76
Pêche continentale	5 000	5 000	5 000	5 000	6 243
Pisciculture	20	23	25	68	110
Total	19 340	20 038	19 887	21 565	32 201

*Source* : Direction des Pêches et de l'Aquaculture, 2017

Ce secteur demeure important pour le développement de l'économie bleue au Togo, en raison du rôle considérable qu'il joue sur le plan socioéconomique (pour les groupes vulnérables, notamment les femmes), sur le plan de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et sur le plan des opportunités de développement économique (rentes et création d'emplois diversifiés). Il mérite, de ce fait, une attention toute particulière dans son ensemble, car on mesure peu, pour l'instant, son impact sur le PIB, notamment en ce qui concerne la pêche artisanale et la pêche continentale. Or, correctement développé, c'est un secteur susceptible de créer des richesses, de favoriser la création d'emplois, d'inscrire le pays dans une dynamique d'industrialisation viable, d'engendrer de nouvelles activités (transformation, conservation, vente) au sein de la filière de la pêche maritime et de promouvoir leur développement, et de susciter une diversification des activités le long des filières de pêche.

### 5.2.2. Le secteur du tourisme et la protection de l'environnement et des écosystèmes marins

Le secteur du tourisme maritime et côtier reste pour l'instant embryonnaire, et est même assez entravé par au moins deux grandes menaces très préoccupantes liées aux changements climatiques, à savoir le phénomène de l'érosion des côtes et la pollution du littoral togolais. En effet, le littoral togolais est caractérisé par une dynamique sédimentaire (mouvement des

sables) très importante à cause des houles dominantes obliques auxquelles la côte est exposée. Chaque année, plus d'un million de mètres cubes de sédiments sont transportés (SDLAO, 2010). Le phénomène entraîne un recul moyen de 5 à 12 m/an du trait de côte (MERF, 2015), qui est accentué par l'élévation du niveau de la mer due aux changements climatiques. Au nombre des conséquences, on cite la disparition complète de certains villages littoraux, les inondations marines, les pertes considérables de terres sur la côte et la destruction des infrastructures touristiques (2 routes détruites), une situation qui menace le développement économique de la zone côtière, en particulier le secteur du tourisme, et qui augmente la vulnérabilité et la pauvreté des populations riveraines.

L'autre défi important pour le développement du secteur du tourisme dans la zone côtière est la pollution maritime. La pollution du littoral togolais est très importante et constitue un problème préoccupant. Une grande partie des eaux usées et des déchets d'origine industrielle, domestique et médicale est directement rejetée dans la mer, constituant ainsi une menace pour l'écosystème marin, lagunaire et des autres cours d'eau de la côte. L'absence d'installations d'épuration des eaux usées et d'élimination des déchets aggrave le phénomène. Le niveau de pollution relevé au Togo est en grande partie imputable aux villes comme Lomé, qui abritent la majorité des industries du pays. Les émissions de CO<sub>2</sub> ont atteint 2621,9 kilotonnes (kt) en 2014 contre 773,7 kt en 1990 (Banque mondiale, 2016). Les statistiques sur l'environnement révèlent par ailleurs des lacunes qu'il faut combler pour assurer un développement de l'économie bleue qui ne nuise pas à l'environnement. En effet, la surface des aires marines protégées était de 0,2 % de la surface totale en 2016 (Banque mondiale 2017), encore loin de la cible d'au moins 10 % à atteindre d'ici 2020 dans le cadre de la mise en œuvre de l'ODD 14.

### **5.2.3. La recherche et l'emploi dans le domaine marin**

Le domaine marin est resté pendant longtemps peu connu de la majorité de la population togolaise à cause de sa complexité et de l'absence de véritables recherches scientifiques le concernant. La recherche scientifique marine est pourtant indispensable pour préserver efficacement le milieu marin et exploiter durablement les océans et leurs ressources. Selon la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM), les États et les organisations internationales compétentes doivent la promouvoir et la faciliter, y compris par diverses formes de coopération. Au fil des années, des progrès impressionnants ont été faits dans les sciences marines, notamment avec la découverte de nouvelles espèces (ressources génétiques marines) et de nouvelles propriétés océaniques, sans oublier les nouveaux produits minéraux et autres hydrates de gaz naturel qui, tous, offrent de nombreuses possibilités d'application et d'usage dans une palette de secteurs relevant de l'économie bleue.

Par ailleurs, le développement de l'économie bleue, porteur d'un grand nombre d'emplois dans différents domaines en rapport avec le milieu marin, lance l'important défi de disposer d'une main d'œuvre qualifiée. Au Togo, des formations aux métiers liés

à la mer et des formations universitaires spécialisées en sciences marines commencent à être offertes depuis la création de l'École maritime du Togo (EMARITO) en 2016.

Ces carences aussi bien dans le domaine de la recherche scientifique marine que dans celui de la formation professionnelle spécialisée constituent actuellement des handicaps sérieux au développement de l'économie bleue et de l'emploi au Togo.

### 5.3. Recommandations

L'objectif du Togo de faire de l'économie bleue un axe majeur de sa politique de développement économique et de lutte contre la pauvreté en vue d'accélérer la transformation structurelle du pays sur les plans économique et social nécessite des mesures intégrées judicieusement choisies, accompagnées d'un appui concret en matière de communication et sensibilisation, de renforcement des capacités, de statistiques, de coopération nationale et régionale, de mobilisation des ressources, etc. À cet égard, le pays doit engager les six (06) grandes actions suivantes :

- Vulgariser et opérationnaliser l'actuelle stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNPML) (2016-2022) ;
- Maîtriser l'espace maritime du Togo en en délimitant les frontières, ce qui permettra d'avoir une gouvernance maritime forte, intégrée et mieux organisée, une condition préalable pour le développement de l'économie bleue ;
- Renforcer les capacités des institutions et structures impliquées dans l'économie bleue, afin de permettre aux experts et praticiens au sein de l'administration de se familiariser avec le concept de l'économie bleue et, à terme, de faire ressortir des pistes pratiques sur lesquelles le Togo peut agir pour parvenir à un niveau de croissance à deux chiffres avec une forte implication de l'économie bleue. Pour chaque secteur, il conviendrait de décrire le processus par lequel le Togo doit diriger sa politique afin de bénéficier du plein potentiel de l'économie bleue ;
- Développer le secteur du tourisme. Le Togo devrait finaliser la mise en place de l'Agence de développement du tourisme, dont un projet de texte existe déjà, se fondant sur le Plan directeur de développement et d'aménagement touristique du Togo élaboré en 2014 avec l'appui du PNUD et de l'Organisation mondiale du tourisme ;
- Mettre en place un système fiscal favorable à l'industrialisation dans les secteurs de l'économie bleue, notamment celui de la pêche. Le Togo devra surtout reconsidérer les stratégies en direction du secteur informel en créant de nouveaux produits attractifs à son intention, et mettre en place des mesures incitatives (exonération d'impôt les

premières années, aide à la mise en place d'une comptabilité), ce qui permettra de recenser les entreprises concernées ;

- Renforcer l'intégration régionale du Togo par l'amélioration des capacités productives de l'économie, une meilleure inclusion dans les chaînes de valeurs régionales et la libéralisation tarifaire, tout en poursuivant les investissements dans les infrastructures.

## 6. Évaluation de la qualité des données nationales

### *Note de méthodologie sur l'évaluation de la qualité des données*

La qualité des sources de données nationales pour les principaux indicateurs utilisés dans les profils de pays a fait l'objet d'une évaluation. Le résultat est présenté selon un code couleurs : le vert indique une « bonne » source de données, le jaune une source « satisfaisante » et le rouge une source « à améliorer ».

Cette évaluation a privilégié la transparence et l'accessibilité de chaque source de données nationales. Elle a pris en compte la régularité et la périodicité de publication des sources de données, au vu de la périodicité de la publication et de la fréquence des mises à jour de données conformément aux normes internationales. La comparabilité des séries de données, leur durée dans le temps, les définitions et les unités de mesure standard ont été évaluées. L'accessibilité des bases de données a elle aussi été évaluée ; plus précisément, la disponibilité des données et leur libre accès au grand public, leur format et la facilité de leur téléchargement et de leur partage. Ont également été évalués la citation des données, ainsi que les renvois à des sources primaires ou secondaires. Enfin, l'évaluation a considéré l'exhaustivité des métadonnées pour la communication de données, de même que l'exhaustivité et la clarté de la documentation et des notes.

## Profil pays du Togo : Evaluation de la Qualité des Données Nationales

Demographie	Valeur	Evaluation
Population (millions)	7,178	1
Enfants (0-14 ans, %)	40,4 (2017)	1
Adultes (15-64 ans, %)	55,9 (2017)	1
Personnes âgées (plus de 65 ans, %)	3,7 (2017)	1
Taux de croissance démographique (annuel moyen, %)	2,84(2010)	1
Population urbaine (%)	41,4(2017)	1
Indice synthétique de fécondité (%)	4,8(2014)	4
Espérance de vie à la naissance	60,8(2010)	1
Taux brut de mortalité (‰) Taux brut de mortalité (en pourcentage)	10,6 (2010)	1
Taux brut de natalité (‰) Taux brut de natalité (en pourcentage)	34,2 (2010)	1

Performance macroéconomique et sectorielle	Valeur	Evaluation
PIB constant (en milliards FCFA)	1533,3	2
PIB courant (en milliards FCFA)	572,6 (2016)	2
Taux de croissance du PIB réel (%)	5,0 (2017)	2
Taux d'inflation annuelle (%)	0,9 (2016)	1
Balance commerciale (en milliards FCFA)	-602,4(2016)	3

Tendances économiques et indicateurs de performance	Valeur	Evaluation
Flux nets IDE (milliards FCFA)	64,0(2016)	3
Exportations biens et services- Total (milliards FCFA)	503,6(2016)	1
Importations biens et services - Total (milliards FCFA)	1106,3(2016)	3

Education et emploi	Valeur	Evaluation
Taux d'alphabétisation (15-24) (%)	79,7(2014)	4
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	93,8(2017)	5
Proportion d'écoliers commençant la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire	93,6 (2017)	5
Ratio fille-garçons au primaire	0,97	4

Ratio fille - garçons au secondaire	0,77	4
Emploi informel (%)	90,7	1
Population en dessous de la ligne de pauvreté nationale (%)	55,1(2015)	4
Taux de chômage (%)	3,4(2015)	4
Taux de chômage des jeunes (15-29) (%)	4,2(2015)	4

Santé	Valeur	Evaluation
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	88 (2013)	4
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	60 (2013)	4
Taux de mortalité néonatale (pour 1 000 naissances vivantes)	27 (2013)	4
Taux de mortalité maternelle (pour 100,000 naissances)	401 (2014)	4
Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en sous-poids	16,0	4
Proportion de naissances assistées par un personnel de santé qualifié	59,3	4
Taux de prévalence de contraception	19,9	4
Prévalence du VIH/sida par la population des 15-24 ans	0,6 (2014)	4

### Sources de données Code Index

1. INSEED
2. Ministère de l'économie et des
3. BCEAO
4. INSEED: EDST III 2013-2014, QUIBB
5. Ministère de l'enseignement Primaire, secondaire et de la formation Professionnelle

Score entre 0.75 et 1.0	<span style="background-color: green; color: white; padding: 2px;">Vert</span>	Bon
Score entre 0.50 et 0.74	<span style="background-color: yellow; color: black; padding: 2px;">Jaune</span>	Satisfaisant
Score entre 0 et 0.49	<span style="background-color: red; color: white; padding: 2px;">Rouge</span>	Besoin d'amélioration

## Références bibliographiques

AMAO (2017) : Programme de coopération monétaire de la CEDEAO, Juillet 2017

BAfD, OCDE, PNUD (2017) : Perspectives économiques en Afrique 2017

Banque mondiale (2016). Cadre de développement pour une économie bleue.

BCEAO (2016) : Rapport sur les conditions de banque dans l'UEMOA en 2016

BCEAO (2016) : Rapport sur l'évolution des prix à la consommation dans l'UEMOA en 2016 et perspectives,

CEA (2016) : L'économie bleue en Afrique : Guide pratique

CEA, (2016c), Indice d'intégration régionale en Afrique, Rapport 2016

CEA, (2017a), Profil économique de l'Afrique de l'Ouest en 2016 et perspectives en 2017, bureau sous régional pour l'Afrique de l'Ouest de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Mai 2017.

Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer(CNUDM)

INSEED (2010), enquête démographique et de santé au Togo (EDST-III, 2013-2014)

INSEED (2011), Questionnaire Unifié des Indicateurs de Bases du Bien-Être (QUIBB 2011)

INSEED (2015) : Perspectives démographiques du Togo 2011-2031, Edition 2015

INSEED (2015), Questionnaire Unifié des Indicateurs de Bases du Bien-Être (QUIBB 2015)

INSEED (2016) : Profil de pauvreté 2016-2011-2015

INSEED (2017) : Comptes Nationaux définitifs du TOGO 2015

Ministère de l'Économie et des Finances (2016) : Rapport économique, Financier et Sociale

Ministère de l'Économie et des Finances (2016) : Note de conjoncture 3e Trimestre 2016

Présidence de la république, Organisme national chargé de l'Action de l'État en mer, « Stratégie nationale pour la mer et le Littoral 2016-2020 »

SCAPE (2013): [http://scape.tg/wp-content/uploads/2016/06/SCAPE\\_2013-2017\\_version\\_finale.pdf](http://scape.tg/wp-content/uploads/2016/06/SCAPE_2013-2017_version_finale.pdf)

Union Africaine, « Stratégie Maritime Africaine Intégrée pour les Mers et les Océans – Horizon 2050 »









UNECA.ORG

*Imprimé à Addis-Abeba (Éthiopie) par le Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, certifié ISO 14001:2004. Imprimé sur du papier sans chlore.*

